

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 8 juillet 2025

Délibération n° 2025 – 08/07/2025 – 1

Verbatim du conseil d'administration du 20 mai 2025

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 23 Membres représentés : 9 Total : 32	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 20 mai 2025.**

Dijon, le 9 juillet 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

Vincent THOMAS



Pj. : Verbatim du conseil d'administration du 20 mai 2025

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

**Verbatim du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 20 mai 2025**

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Patrick CHARLOT,
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN (procuration à Monsieur Luc IMHOFF),
Madame Emmanuelle PUCÉAT,
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON (procuration à Madame Virginie KILANI),
Monsieur François JARRIGE,
Madame Elsa LANG RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (présente jusqu'à 15h45 puis procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS).

Membre absent

Monsieur Carlos CASTILLO.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY (procuration à Madame Nathalie THOMAS),
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Oumar SOW,
Madame Nathalie THOMAS.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Jean FEVRE,
Madame Lia GODINHO (procuration à Monsieur Antoine SABATIER),
Monsieur Aina NICOLLE,
Monsieur Maxence ROULLIAT,
Monsieur Antoine SABATIER,
Madame Lune STECZYCKI,
Monsieur Jurgens TYLL.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Laurence ATTUEL-MENDES, BSB Dijon-Bourgogne,
Madame Xavière CASTANO, Crossject (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),
Madame Francine CHOPARD, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté,
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, SNPTES,
Monsieur Denis HAMEAU, Dijon métropole (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),
Monsieur Jean-Michel LEFAURE, Planet Bourgogne,
Monsieur Brice LETHIER, Lycée Carnot, (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Freddy SERVEAUX, CHU Dijon-Bourgogne (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Madame Charline VIGNERON, École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM).

Membre absent

Madame Adeline NAZARENKO, CNRS.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle finances,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,
Monsieur Ludovic RICHARD, Agent comptable.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué au budget, aux finances et au pilotage,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,
Madame Joëlle MENANT, Directrice du pôle documentation,
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Madame Sandrine ROUSSEAU, Vice-présidente déléguée à la formation (licences et masters).

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles :
Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion	
II - Verbatim du conseil d'administration des 4 et 14 avril 2025.....	4
III - Questions financières	
1. Orientations budgétaires.....	4
2. Tarifs de formation continue et par apprentissage.....	12
IV - Questions statutaires	
1. Elections de représentants au sein des commissions CVEC et FSDIE.....	13
2. Renouvellement de la convention GIP Pôle Bourgogne Vigne et Vin.....	15
V - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 12 mai 2025)	
1. Projet d'action sociale pour 2025.....	16
2. Nombre de semestres de CRCT accordés au titre de l'établissement en 2025-2026.....	18
3. Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) : montant et nombre de primes individuelles au titre de la campagne d'attribution 2025.....	18
VI - Questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 6 mai 2025	
1. Travaux de la commission de la pédagogie du 15 avril 2025 : Référentiel commun des études : modification de l'article concernant la compensation (art. 1.2.3).....	19
2. Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription.....	21
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat	
VII - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'Université Bourgogne Europe.....	25
VIII – Compte rendu des conventions hors subvention	25
<u>Point C</u> : Questions diverses.....	25

VERBATIM
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 20 mai 2025

La séance est ouverte à 14h00
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université Bourgogne Europe

-:~::~:~::~:~::~:-

Le Président.- Mesdames et Messieurs, bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce conseil d'administration du 20 mai 2025. Un conseil d'administration avec des points assez techniques aujourd'hui.

I – Informations du Président

Le Président.- Quelques informations pour entrer dans le premier point de l'ordre du jour. Je vais aller assez vite.

Le 15 avril a eu lieu à Canopé, sur ce campus, un séminaire avec les parquets de Dijon, de Mâcon, de Chaumont, pour évoquer la manière de traiter les VSS, les violences sexistes et sexuelles dans nos établissements, donc dans l'enseignement supérieur et la recherche. On a fait un point sur l'article 42 du code de procédure pénale qui, je vous le rappelle, oblige, pas seulement les chefs de service, mais tout fonctionnaire qui rencontre une situation susceptible d'être qualifiée de délit, a fortiori de crime, de le signaler au parquet. Donc ça vous concerne autant que moi, c'est-à-dire souvent les gens disent « c'est le président qui doit », alors c'est bien si on le fait parce que ça nous permet d'avoir un lien, donc il ne faut pas hésiter à remonter jusqu'à nous mais vous pouvez le faire si, par exemple je ne le fais pas, ce qui est rare parce que quand les faits sont là, je le fais, il n'y a pas de difficulté. Mais, si jamais il y a une carence de l'établissement, tout fonctionnaire, agent public, est à même de pouvoir et même de devoir, alors c'est une obligation sans sanction du code de procédure pénale, mais de devoir le signaler au procureur de la République. Ça a été très intéressant parce que ça nous a permis aussi de nouer un dialogue, parce que quand on est confronté à des faits particuliers et souvent pénibles, le mieux c'est déjà d'échanger avec les spécialistes de la procédure pénale pour savoir ce qu'on peut faire. Est-ce qu'on se contente d'une poursuite disciplinaire ? D'abord, il faut qu'on vérifie si il y a matière à une poursuite disciplinaire, parce que les faits ne sont pas toujours susceptibles de donner lieu à double poursuite et ensuite, est-ce que il y a matière à éventuellement déclencher des poursuites pénales ? C'était vraiment très intéressant. On a aussi confronté notre problème principal, en tout cas qui est celui du chef d'établissement que je suis, qui est celui du temps de l'émotion d'une communauté lorsque des faits sont révélés et avérés et du temps judiciaire qui, là, est beaucoup plus long et ça, c'est une vraie difficulté et notamment on a parlé des mesures conservatoires qu'un chef d'établissement peut prendre, c'est-à-dire suspendre quelqu'un, lui interdire de fréquenter le campus, etc. Autant d'instruments qui sont à notre disposition et qui sont limités dans le temps. Et ce temps, je le répète, n'est pas toujours celui du parquet et de l'instruction d'une affaire souvent complexe, une complexité qui est la nôtre aussi. C'était très intéressant.

Autre événement qui n'a rien à voir, c'était le 5 mai dernier à la Sorbonne. Vous savez qu'il y a eu une grande réunion de présidents d'université, de présidents d'ONR, d'organismes nationaux de recherche. Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne, était présente ainsi que sa commissaire en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le président de la République était là également et notre ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche aussi. Il y a eu un certain nombre de prises de parole sur la thématique *Choose Europe* et *Choose France for Science*. Il y a eu des annonces qui ont été faites, vous en avez eu connaissance dans la presse, je ne vais pas m'appesantir dessus. Ursula von der Leyen a annoncé à la communauté universitaire européenne puisque son propos n'était pas seulement parisien ou français, mais, évidemment, pour l'ensemble des établissements de l'Union européenne, a annoncé donc une enveloppe spéciale de 500 millions d'euros pour financer, et les propos étaient les mêmes chez tous, du doctorant jusqu'au prix Nobel, c'est-à-dire que il s'agit d'être attractif, et pas seulement à l'égard ou aux yeux des collègues américains, mais aux yeux de tout aspirant ou chercheur ou chercheuse qui était susceptible d'être intéressé par les États-Unis et qui voit que les portes se referment, eh bien l'Europe, ça peut être, dans un cadre de liberté académique assumée et protégée, une possibilité de venir soit apprendre

la recherche, soit la faire dans nos établissements. Quand je dis « nous », ce n'est pas seulement en France, je le rappelle, c'est bien en Europe.

Le président de la République a annoncé une enveloppe de 100 millions d'euros, ce qui a été diversement apprécié je ne vous le cache pas parce que d'un côté il y a une diminution du budget de l'ESR, même si ce n'est pas une diminution des moyens, c'est une diminution technique, c'est-à-dire en fait une annulation des réserves de précaution à hauteur de 500 millions d'euros pour les établissements et pour les organismes nationaux de recherche. Donc ce n'est pas un manque d'argent disponible à l'instant où je vous parle, c'est une absence de réserve de précaution si jamais il nous arrive des problèmes budgétaires d'ici la fin 2025. Donc, ce n'est pas la même chose. Et il a été dit par le président de la République que 100 millions d'euros qui étaient prélevés sur la réserve de précaution de France 2030 seraient attribués également à des dispositifs d'accueil de chercheurs internationaux. Les modalités concrètes, je ne les connais pas. Donc il y a l'effet d'annonce, maintenant, concrètement, qu'est-ce qu'on fait ? Comment ça se passe ? Là je pense qu'il y a besoin d'un petit peu d'explication à notre destination pour qu'on puisse, pourquoi pas, faire venir des gens chez nous. En tout cas, ça me convient parfaitement.

Peut-être une note d'ambiance. Les discours étaient globalement d'une très grande qualité tant celui de Ursula von der Leyen que celui du président de la République qui a bien parlé, je trouve, du système universitaire, de la nécessité d'assurer la liberté académique, de la nécessité des pairs dans l'évaluation des travaux, dans la sélection, etc., et donc, corrélativement, réaffirmer que le politique en principe n'a pas à intervenir dans ce genre de choses. Et je trouve que ça contrastait bien avec la politique trumpienne. Là où j'ai été un petit peu inquiet, c'est quand notre ministre de tutelle n'a pas prononcé une seule fois en 1/4 d'heure le mot université dans son discours. Chacun en fera ce qu'il en veut, pour moi, c'est quelque chose d'extrêmement étonnant, et je ne commente pas davantage.

Ça, c'était pour le 5 mai, l'après-midi il y avait une grande réunion au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les alliances européennes et ça fait le lien avec une autre information que j'évoquerai dans un instant.

Le 6 mai, nous avons eu un conseil des chefs d'établissement de l'Université Bourgogne Europe, donc avec l'ensemble des 12 partenaires qui composent ce conseil des chefs d'établissement, nous avons évoqué la question de la signature scientifique qui est en train de s'unifier pour tout le monde. Donc ça c'est une bonne nouvelle parce que ça va renforcer notre impact dans le domaine scientifique et notre rayonnement. L'autre point majeur, nous réfléchissons à la constitution des comités d'orientation stratégique et aujourd'hui nous avons quatre noms. Certains devaient prendre des contacts. Je ne sais pas si ces contacts ont eu lieu, je regarde un peu Charline Vigneron sur le collègue de Stanford, mais il y a une démarche en cours en tout cas. Aujourd'hui, nous avons retenu pour l'instant quatre personnes, mais il y a encore des démarches en cours du côté des sciences expérimentales. Donc, on a sollicité le professeur Pierre-Emmanuel Moyse, qui est professeur de droit à l'université McGill à Montréal. Nous avons sollicité Sunniva Whittaker, qui est présidente de l'université d'Agder en Norvège et qui est présidente également de l'équivalent de France Universités en Norvège et qui est membre du bureau exécutif de l'association des universités scandinaves donc qui a un bon niveau d'analyse stratégique des établissements. Nous avons donc en sollicitation Monsieur Kretz qui est professeur de musicologie et de philosophie à Stanford. Et nous avons Franck Lethimonnier qui pilote le PEPR au plan national à l'Inserm santé numérique et qui est professeur à l'université, médecin. Nous sommes sur une piste d'un cinquième membre. Je vous rappelle que le COS doit comprendre entre 4 et 8 membres, parmi lesquels des scientifiques d'envergure internationale qui peuvent aussi représenter éventuellement le monde socio-économique. C'est une option et là, en ce moment, on est sur la piste de quelqu'un plutôt au CEA qui a aussi une dimension très internationale et donc ça pourrait constituer un panel de cinq personnes. En tout cas, les choses avancent. Nous avons espéré qu'elles iraient peut-être un petit peu plus vite et donc pouvoir réunir en présentiel ce COS au début de l'été, ça va être un peu juste maintenant, donc ça sera plutôt à l'automne, une fois que la rentrée sera faite. Néanmoins, le COS sera constitué.

Autre information qui concerne l'ISAT, le projet d'établissement a été écrit sur la base d'un processus de concertation de l'ensemble de la communauté de l'école. Ça y est, il est finalisé. Il y a deux conseils d'école qui sont prévus d'ici l'été. Il y en a un sur le projet, d'une part, et puis un autre sur la future direction puisque nous avons relancé le recrutement de la future directrice ou du futur directeur. On a sept candidatures. J'ai pu rencontrer déjà deux candidats. Les candidats demandent à me rencontrer donc je les reçois au fur et à mesure et puis ensuite le processus de sélection se poursuivra. Tout cela se fait évidemment en lien avec Nevers agglomération qui préside le conseil de l'école, je vous le rappelle, mais également il y aura un vote du conseil de l'école. Le vote est consultatif mais on n'aurait pas vocation à désigner quelqu'un qui n'aurait pas été élu par le conseil de l'école, c'est comme d'habitude, c'est comme pour les composantes ou les écoles d'ingénieurs, c'est toujours facultatif, sur le papier c'est le chef d'établissement qui nomme, en réalité, on suit évidemment, sauf problème majeur.

Autre information importante qui concerne l'UMLP, l'université Marie et Louis Pasteur, vous savez que Hugues Daussy a été élu à la présidence, jeudi dernier a eu lieu la désignation de tous les vice-présidents

délégués de l'établissement, donc l'équipe est complète, quasiment. Nous avons pu dîner ensemble, invités par la rectrice de région académique à Besançon et en présence du secrétaire général de la région académique. Le dialogue est noué, il m'a paru sincère, transparent, très franc et plutôt cordial. Donc changement total d'ambiance et tant mieux. Et ça s'est déjà traduit par deux choses. La première, c'est une décision qui a été prise lors de ce dîner de reprendre les activités du collège doctoral, qui avaient été suspendues pour des raisons budgétaires, alors même que bon nombre de ces activités n'ont pas besoin de budget. Je pense notamment aux formations des doctorants, puisque les collègues qui forment les doctorants font ça dans leur service, donc il n'y a pas besoin de budget en propre du collège doctoral. Donc on a repris les choses et on a envoyé aux intéressés un message concomitant, Hugues Daussy et moi-même, à nos équipes, pour reprendre les activités. Donc ça c'est déjà un premier signe tout à fait encourageant. Hier a eu lieu sous l'égide de la vice-présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, Laëtitia Martinez, une réunion pour parler des SHS à l'échelle de Bourgogne-Franche-Comté, il y avait les équipes de l'UMLP et les équipes de l'UBE qui étaient présentes et on a réitéré notre souhait d'avoir bien les deux EPE comme chef de file de leur site, qui se coordonnent en vue d'animer, ensemble, la région Bourgogne-Franche-Comté pour des objets communs. Le ton change littéralement, je peux vous le garantir et c'est tant mieux. Nous devons nous rencontrer avec Hugues Daussy et sa direction générale des services sur des sujets techniques, le 5 juin. Hugues Daussy a proposé de se rendre ici pour qu'on en parle. Là aussi, c'est un signe tout à fait encourageant. Et la même soirée, le même dîner, a été tiré au sort celui qui commence à présider le conseil de site de Bourgogne-Franche-Comté et la main innocente du secrétaire général de région académique a fait que c'est moi qui vais commencer à présider. Mais il est prévu dans la convention de coordination territoriale que le président de l'autre EPE est le vice-président du conseil de site. J'ai donc proposé à Hugues Daussy de participer, non seulement, à l'élaboration de l'ordre du jour des conseils de site, mais aussi du calendrier de réunion des conseils de site, ce qu'il a accepté immédiatement. C'est très encourageant et j'avoue qu'après six mois de silence total de l'UMLP, eh bien le dialogue, je pense, est enfin renoué et je crois que ça sera pour le meilleur, je l'espère en tout cas, en bonne intelligence collective, c'est en tout cas la volonté que Hugues Daussy et moi-même, avons.

Dernier point d'information, ça concerne FORTHEM. La semaine dernière a eu lieu ce qu'on appelle le Presidency Meeting de l'Alliance FORTHEM, c'est-à-dire la réunion des tous les présidents des universités, présidents ou recteurs, ça dépend des États, des universités membres de FORTHEM où il a été question très fortement de stratégie, donc on a expliqué quelle était la stratégie FORTHEM au sein de l'établissement et on a eu un long temps de parole avec Alex Frame qui m'accompagnait et ça a été, je crois, un temps tout à fait intéressant parce que au fil des réunions que nous avons eues au cours des dernières années, on a réussi à convaincre un certain nombre de nos collègues d'intégrer FORTHEM dans la stratégie de leur propre établissement et là, il y a eu une sorte de déclic et notamment du côté de Mayence qui était un peu distant vis-à-vis du volet recherche, jusqu'à présent, de FORTHEM et là, le président Krausch m'a dit lors d'un dîner, que ce que nous avons présenté était tout à fait convaincant et que il s'en inspirerait pour son propre établissement. Donc ça, c'est quand même une bonne chose. On a proposé des doctorats communs, on a poussé le bouchon plus loin, pourquoi pas des post-docs priorités aux docteurs des établissements membres de FORTHEM, on ne peut pas faire de la discrimination, on ne peut pas réserver, mais on peut prioriser. On a expliqué aussi que dans l'évaluation des enseignants-chercheurs qui demandent une promotion locale, nous intégrerions aussi la participation aux activités FORTHEM, etc. Je le réitère et je vous le dis vraiment, à la fois en toute simplicité, mais de manière solennelle, n'hésitez pas, véritablement je crois que ça y est, tous les partenaires sont mûrs, et je crois que là on arrive à une vraie volonté de tous, que ce soit l'Italie, l'Espagne, la Roumanie, la Norvège, Lettonie, Pologne, Allemagne, Finlande. Allez-y, n'hésitez pas, non seulement à promouvoir, mais à en profiter vous-même, ce n'est pas du profit illégitime au contraire, nouez des relations scientifiques, pédagogiques mais aussi de travail pour les personnels BIATSS, c'est totalement ouvert aux personnels BIATSS, je le rappelle. Je ne crois pas à un FORTHEM qui serait réservé exclusivement aux enseignants et aux chercheurs, ce n'est pas vrai, si on veut vraiment en faire un élément stratégique de l'établissement, il faut que ce soit ouvert à tous. Je pense aussi aux établissements-composantes et associés bien entendu.

Pour ceux qui penseraient que il fait toujours beau à Palerme, non ! Il a plu presque tout le temps donc c'était vraiment un temps de travail, il faisait plus beau ici.

J'en ai terminé avec les informations, je ne sais pas si vous avez des questions, des choses que je n'aurais pas abordées éventuellement ou sur ce que j'ai dit ? N'hésitez pas.

Très bien, merci. On va pouvoir passer aux points soumis à discussion avec le deuxième point à l'ordre du jour, l'approbation du verbatim du conseil d'administration des 4 et 14 avril 2025.

Point A – Points soumis à discussion

II – Verbatim du conseil d'administration des 4 et 14 avril 2025

M. Tizio.- Bonjour à toutes et à tous ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer en arrivant, on va démarrer comme traditionnellement avec l'approbation des verbatims des deux derniers conseils d'administration, à savoir le 4 avril d'une part et le 14 avril d'autre part. Je commence par le verbatim du 4 avril, vous l'avez reçu, est-ce que vous avez vu des choses à redire ? A priori moi je n'en ai pas vues. Il a l'air d'être tout à fait fidèle à nos débats. Si vous n'avez pas de questions, je vous propose d'adopter ce verbatim.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

34 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Le verbatim de la séance du 14 avril dernier, est-ce que vous avez vu des choses qui vous semblent sujettes à caution ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

34 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

III – Questions financières

M. Tizio.- On va pouvoir aborder désormais le point numéro III de nos débats d'aujourd'hui qui concerne les questions financières et qui se subdivise en deux points. Le premier point concerne les orientations budgétaires qui seront présentées par Fabrice Hervé, le vice-président finances et aux investissements et puis dans un deuxième temps, les tarifs de formation continue et par apprentissage. Donc Fabrice, je te donne la parole.

1. Lettre d'orientation budgétaire pour la construction du budget 2026

M. Hervé.- Merci Stéphane, Bonjour à toutes et à tous. Donc les orientations budgétaires pour le budget initial 2026. Il va y avoir un certain nombre d'éléments de rappel sur les évolutions récentes du décret financier, puisque traditionnellement nous les votions en septembre, ces orientations budgétaires, et là il y a un changement de calendrier, il apparaît dans le guide d'accompagnement qui nous a été fourni par l'État suite à la publication du décret financier, long guide d'accompagnement. Il doit faire une centaine de pages. Donc il y a de l'interprétation, beaucoup, et puis la technique évidemment, dans ce guide.

Le premier point, le déroulé, on est dans le timing, mars-juin comme imposé par l'État. On fait ça avant le dialogue de gestion avec les composantes ce qui nous permettra de passer un message selon l'issue du vote du CA, effectivement c'est encore conditionnel à cette heure. Si la proposition de cadrage est adoptée, ça nous permettra de passer un message aux dialogues d'objectifs et de moyens avec les composantes, labos et services, message que nous passons depuis plusieurs années, de ce léger glissement financier que nous connaissons. Donc ça va permettre de donner un peu plus de force aux propos puisque, manifestement, ça n'avait pas l'air de soucier beaucoup les composantes. Donc, on se situe à ce point-là et on aura un vote comme d'habitude du budget initial en fin d'année calendaire.

Deuxième point, il y a des nouveaux critères qui apparaissent dans le décret financier. Avant, seul critère choisi par l'État dans la mise en place du New public management, de tout gouverner à l'aune du résultat net comptable, on ne sait pas pourquoi ce choix a été fait, ça tombe bien, il a changé. Il n'avait pas un sens extrêmement affirmé. On était dans le cas où lorsqu'on avait deux déficits comptables consécutifs, on passait en plan de retour à l'équilibre financier. Nous avons eu la joie d'en connaître un il y a maintenant quelques années, c'est une mesure corrective abrupte, relativement violente. Ça mettait deux ans avant qu'on y arrive. Là, c'est beaucoup plus rapide pour arriver dans la difficulté. On a changé de critères. Ce n'est pas le seul résultat net comptable désormais qui nous guide. Ce sont trois autres critères dits de soutenabilité, ils sont dans le décret financier, c'est les seuls éléments qui apparaissent, il n'y a pas les éléments calendaires dans le décret financier, il y a ces critères. Les critères sont au nombre de trois, deux sur la quantité d'argent, la capacité à investir, on va dire, donc le fonds de roulement et trésorerie, donc 30 jours de fonctionnement avant crédit de paiement hors investissement et 15 jours en crédit de paiement hors investissement pour la trésorerie et le fonds de roulement respectivement. Donc ce sont deux critères budgétaires, le terme technique est crédit de paiement hors investissement. Ça veut dire que quand vous regardez dans les documents financiers, c'est dans les tableaux 2 qui sont des tableaux budgétaires dont on

sait par essence que c'est de la prévision la plus large partie du temps, sauf en compte financier bien évidemment, mais il y a une marge d'erreur puisque si on faisait des prévisions exactes, ça se saurait. Et aucun établissement, aucun opérateur de l'État, enfin d'université en tout cas, ne fait de prévisions exactes. Donc on a ces deux critères-là qui sont budgétaires et crédit de paiement hors investissement, ça veut dire que c'est donc masse salariale et fonctionnement qui sont concernés. Donc ça, sans grand suspense, on sait qu'on est plutôt bon, sans aucune difficulté sur ces critères, en gros on a encore de l'argent et encore une capacité à investir puisqu'on a un peu plus de 60 millions d'euros en niveau, ce qui fait 80, presque 90 jours quand on commence à les exprimer en jours, on n'est pas dans les plus longs en durée, au sein des établissements français, mais néanmoins, on est bien plus confortable que certains établissements qui sont exsangues, comme Rennes 2 qui est emblématique en ce sens. Donc ça c'est deux critères sur le niveau d'argent, capacité à investir et un critère dit de taux de rigidité ou aussi ratio Dizambourg qui concerne la masse salariale et donc qui vient de la comptabilité, il doit rester inférieur à 83% pour nous puisque nous ne sommes pas un établissement considéré comme à dominante SHS, à juste titre, nous sommes une université pluridisciplinaire avec santé. Je vous dis ça parce que la catégorisation manifestement n'est pas forcément très bien faite, elle n'est pas complètement explicite du point de vue du ministère. Pour nous il n'y a pas de problème, c'est 83% et donc c'est les charges de personnel rapportées aux produits encaissables, et sur ce ratio on a commencé à glisser légèrement, on est à 81, vous allez le voir, on est à 80,7 en réalisé. Donc c'est loin de 83%, pour autant c'est proche. On est les plus proches de la Bourgogne-Franche-Comté si on regarde la présentation récente qui a été faite pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne-Franche-Comté, on avait quelques statistiques et il y avait les minima-maxima, un maximum c'était 81,7 et j'en ai déduit que c'était donc nous. Alors peut-être que d'autres établissements ont le même taux de rigidité que nous, on ne peut pas savoir, mais en tout cas nous on sait qu'on est là. Ça fait 1,3 points, ça fait un peu de millions, mais ça ne fait pas tant que ça. Enfin ça arrive rapidement et on sait qu'il faut juguler ce taux. L'État ayant édicté ces critères, il va falloir le juguler puisque au début on avait l'idée qu'il y aurait un peu de souplesse, mais en fait pas du tout. Les critères de soutenabilité sont évalués un par un et dès qu'on n'en passe pas un, à l'étape du compte financier, autrement dit, en mars où on regarde ce qui s'est passé en termes financiers, on regarde nos atterrissages financiers lors du compte financier, eh bien, on sombre dans la difficulté, dans le plan de retour à l'équilibre financier, dans le PREF, donc on considèrera le budget comme insoutenable. Alors j'avoue que le terme est surprenant, moi j'aurais dit non soutenable, quitte à faire un anglicisme, mais donc il est insoutenable ce budget, dès lors qu'on franchit l'un des critères. Et donc s'il est non soutenable, on se retrouve avec ce calendrier qui apparaît derrière. Et comme vous le voyez en fait, tout part du compte financier. En tout cas, c'est ce qui est expliqué dans le guide d'accompagnement. Tout part du compte financier, dès lors que ça commence à mal se passer en compte financier on est obligé de produire des mesures correctives extrêmement rapidement. Les plans de retour à l'équilibre financier, pour les échanges qu'on peut avoir dans les réseaux de VP CA, VP finances, c'est en quelques semaines, quelques mois, que les plans de retour à l'équilibre financier ont été produits.

Vous avez ici le déroulé avec un certain nombre de nouvelles choses sur les budgets, avec des avis à produire par le recteur ou la rectrice d'académie, mais en tout cas ce qu'on voit, c'est la rapidité à laquelle on peut tomber dans les mesures correctives et donc dans les mesures correctives abruptes et relativement violentes. Si en mars d'une année, donc au moment du compte financier, on ne respecte pas un critère de soutenabilité, il faut mettre en place un CRE, donc les conditions de retour à l'équilibre financier. Et puis, si on ne les assure pas, ensuite on fera un plan de retour à l'équilibre financier. Donc tout ça va très très vite. Ça, c'est les éléments techniques mais qui vont guider notre fonctionnement à l'Université Bourgogne Europe.

Maintenant, quelques éléments de contexte qui figuraient aussi dans la lettre qui vous a été communiquée. Les éléments de contexte sont sur plusieurs années, mais on voit une tendance très claire. Le résultat comptable et la capacité d'autofinancement qui ne sont pas des critères considérés dans le décret financier, mais qui sont quand même un peu corollaires de notre fonds de roulement et de notre trésorerie, en tout cas du fonds de roulement avec certitude, on voit une dégradation de ces indicateurs, ça veut dire que quand on n'a plus de capacité d'autofinancement, on n'a plus de capacité à investir ou à combler les trous. Mais si on n'en est pas encore à combler les trous parce qu'on a suffisamment d'argent pour payer, et les salaires et le fonctionnement de l'établissement, eh bien, on peut investir. Et si on n'a plus de capacité d'autofinancement, on ne peut plus investir. Le constat c'est qu'au niveau de l'ensemble des établissements, une enquête faite par France Universités ou le réseau de VP, agrège les données nationales. On a des résultats qui ont nettement baissé et, cumulés, ça baisse. Les capacités d'autofinancement cumulées sur l'ensemble des établissements restent raisonnables. Les fonds de roulement aussi, et c'est bien là que le bât blesse puisque l'État est persuadé que les universités ont plein d'argent, ou en tout cas un trésor de guerre. Et on a un critère qui glisse actuellement sans surprise, le taux de rigidité, il y a une remontée de ce critère chaque année sans avoir des dépenses pléthoriques, évidemment, mais on a un glissement vieillisse technicité qui n'est plus compensé et donc si vous n'avez pas d'argent qui arrive, si vous avez un GVT qui augmente, mécaniquement, l'indicateur augmente. Donc on a une situation qui glisse peu à peu. Mais je

dirais, c'est consubstantiel au fonctionnement, en tout cas au fonctionnement par correction relativement abrupte avec des plans de retour à l'équilibre financier qui amènent à des mesures qui corrigent beaucoup et ensuite ça repart. Et dans notre cas, on a eu un accroissement de notre nombre d'étudiants substantiel ces dernières années, qui fait que ça ne serait pas raisonnable de moins recruter.

Autre élément à porter à votre connaissance en élément de contexte, c'est le niveau d'exécution budgétaire. Il est indiqué dans le guide d'accompagnement, ça ne figure pas dans le décret financier, que un budget sincère est exécuté à plus de 90 %. Autrement dit, on ne se trompe pas tant que ça dans la prévision. Nous, ce qu'on a identifié, c'est sur la partie masse salariale, alors on sait qu'on n'est pas très très bon, on est un peu meilleur sur le fonctionnement. Sur la masse salariale en global, il y a une exécution évidemment, qui est largement au-dessus des 90%. Pour autant, quand on commence à désagréger notre masse salariale et regarder ce qu'on a en central et ce qu'on a en local, on constate que les taux d'exécution dans les composantes sont en léger décalage par rapport aux 90%. C'est toujours compliqué cet indicateur parce que dire aux gens « exécutez, dépensez » ce n'est pas le message en fait, c'est juste « prévoyez mieux ». Souvent c'est interprété comme « puisque c'est comme ça, je vais tout dépenser », ce n'est pas la logique, c'est juste de se dire « est-il possible de mieux prévoir et d'avoir au moins un outil appelé budget qui permet de mieux gérer, mieux piloter chacune de nos entités ? ». Donc on a une amélioration, il y a un travail qui est fait avec le pôle pilotage pour essayer d'améliorer les exécutions de la masse salariale. Il en va de même sur la partie fonctionnement. La partie fonctionnement est exécutée à hauteur de un peu plus de 80% cette année. L'année dernière, on était à 75, là c'est des données par rapport au dernier budget rectificatif, donc ce n'est pas terrible comme taux d'exécution mais ça ne veut pas dire qu'il faut qu'on dépense plus, ce n'est surtout pas le message à passer, enfin si ce sont des dépenses à bon escient, mais en général, quand les gens disent « puisque c'est comme ça, je vais dépenser », s'ils n'avaient pas songé à la dépense, c'est qu'a priori le bon escient n'est pas forcément toujours présent. Donc il faut essayer de mieux prévoir, ce serait plutôt ça le message à passer.

Le constat étant dressé, quelques orientations, on a plusieurs éléments qui apparaissent, il y a des éléments techniques mais pas que. Le premier point c'est d'essayer justement d'ajuster au mieux notre budget initial, de faire quelque chose de plus en phase avec la réalité. Ça a été un des objectifs du COMP, pas le seul, bien évidemment, mais un des objectifs puisqu'ils veulent aider les établissements dans leur pilotage. L'objectif c'est qu'on puisse continuer à travailler raisonnablement, autrement dit assurer la stabilité financière tout en poursuivant notre chemin et en assumant et en assurant nos priorités stratégiques. Et puis aussi soutenir les éléments indispensables, on va dire les fondements matériels de l'établissement avec les opérations notamment patrimoniales et d'infrastructure numérique, qui sont extrêmement importantes. C'est les trois objectifs qu'on s'est assigné et qui sont déclinés ici avec trois indicateurs qui viennent du décret financier et puis trois objectifs chiffrés et une règle de construction budgétaire.

Les trois indicateurs, sans surprise, ce sont les mêmes, donc le décret avec les mêmes seuils, 15 jours, 30 jours, 83%. Pas de changement. Le seul indicateur où on est en risque, c'est le taux de rigidité a priori, sauf si on devait dépenser soudainement des dizaines de millions d'euros mais c'est plus que peu probable, c'est matériellement impossible, donc c'est le seul indicateur où on a un risque, le taux de rigidité.

Et en termes d'objectifs chiffrés, on en a donc produit trois. Le premier concerne la masse salariale, c'est de se dire sur la masse salariale, progression nulle sauf mesures incompressibles. Alors il y a une petite faute de frappe dans le document qui a été envoyé au CA, il y a incompressible puis en dessous il y a incompréhensible, ce n'est pas incompréhensible, c'est incompressible, non on ne joue pas l'ambiguïté. C'est incompressible, les dépenses, parce que les dépenses incompréhensibles, ce serait quand même beaucoup plus ambigu de voter ça, il y a une petite coquille. Donc autrement dit, stabilisation, parce que les dépenses incompressibles, en fait, ce sont celles qui arrivent de l'État et qui mécaniquement vont augmenter notre taux de rigidité. En l'occurrence, on a un CAS Pensions, c'est le compte d'affectation spéciale qui arrive, on a 3,5 millions de plus à dépenser dans l'établissement. Certes, on va être doté en subvention pour charges de service public, le problème est que ça remonte au numérateur et au dénominateur et que donc, in fine, le ratio augmente. Et il en va de même pour les mesures LPR. C'est le même phénomène. On va nous compenser, alors la feinte en général c'est qu'on ne nous compense pas complètement à l'euro près, il manque toujours un tout petit peu, ce qui augmente encore le taux de rigidité et puis on a aussi le glissement vieillesse technicité qui a complètement disparu de la vision du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en tout cas du ministre. Le ministre est dans des grandes préoccupations de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pas de GVT, on n'en parle plus, manifestement, il est considéré que le GVT n'est plus financé, c'est comme ça, débrouillez-vous, mais il est là pour autant pendant quelques années. Encore au moins six ans avant des départs massifs en retraite et une réduction du nombre d'étudiants. Donc, de toute façon on aura ces dépenses-là qui apparaissent, donc celles-ci sont incompressibles. Ça veut dire donc stabilisation de la masse salariale. On sait que ça va être compliqué, que tout ne sera pas si simple et évidemment si il y a des rentrées d'argent avec des nouveaux contrats de recherche avec de la dépense de salaire, évidemment qu'on ne va pas bloquer, ça bougera le taux de rigidité

mais évidemment on ne bloquera pas. Mais l'idée ce n'est pas de soudainement vouloir réaliser plein de dépenses, notamment sur ressources propres, les ressources propres non fléchées, on va avoir tendance à restreindre sur ce point-là, ça c'est le premier objectif chiffré. Le deuxième objectif chiffré, c'est la stabilisation des dépenses de fonctionnement avec comme cible les dépenses de fonctionnement pour le compte financier 2024, celui qu'on vient de connaître récemment, il y a quelques mois. Donc on reste à cet étiage. Et puis, dernier point, un taux d'exécution des investissements supérieur à 90%, ce qui va être un enjeu au niveau du pôle patrimoine avec un suivi fin des projets d'investissement qui sera probablement beaucoup plus réalisable que dans le passé, avec la disparition des différents plans et des crédits qui étaient arrivés avec France Relance et le plan d'action régional qui avaient fait beaucoup de dépenses patrimoniales.

Tout ceci amène à une règle de construction budgétaire qui change et qui change fortement, qui est que désormais le budget va se construire sur la base du compte financier 2024. Autrement dit, ce sera simple pour faire des prévisions, il suffira de prendre les chiffres de 2024, de les reporter et on aura 2026. Alors dans les faits, ce ne sera pas si simple parce qu'il y aura des rentrées d'argent nouvelles mais l'idée c'est de juguler la hausse qu'on connaît depuis plusieurs années. Ça fait écho notamment à ce qu'on observe sur le fonctionnement. Ça fait un certain nombre d'années que, chaque année, le fonctionnement en budget initial augmente et augmente significativement pour être en décalage en fin d'année avec la réalisation de la dépense, avec le niveau réel des dépenses. Donc on va avoir une nouvelle construction budgétaire, ça ne va pas être effectivement extrêmement simple mais ça va permettre de maîtriser à minima les finances dans l'établissement, sans trop bloquer. Donc oui, effectivement, ce sera un tout petit peu compliqué. Mais l'inflation en 2025 a été relativement faible donc rester au niveau de 2024, ça ne devrait pas être impossible.

Voilà les quelques éléments à porter à votre connaissance et je suis à votre écoute. Merci.

Mme Steczycki. - On a quelques questions au niveau de la priorisation, également de la souplesse qui reste au budget, qu'est-ce qu'on considère comme priorisation, est-ce que ça va être celle du ministère ? Est-ce que ça va être des priorisations plutôt locales ? Est-ce qu'on va pouvoir encore, avec cette rigidité de budget, titulariser un petit peu plus chaque année ou pas ? Est-ce qu'on va continuer la contractualisation au niveau des enseignants ? Est-ce qu'on ne risque pas de mettre aussi les personnels enseignants et administratifs un peu plus sous l'eau étant donné qu'on a un budget qui reste assez rigide et des personnels administratifs et enseignants qui se retrouvent un petit peu sous l'eau à cause de l'augmentation du nombre d'étudiants chaque année. Est-ce qu'on priorisera également les priorités matérielles face à certains bâtiments qui commencent à vieillir un petit peu, est-ce qu'on va pouvoir investir là-dessus également ? Qu'est-ce qu'on va prioriser sur la souplesse qui reste au budget ?

Le Président. - On va essayer de faire tout ça à la fois. Vous égrenez un certain nombre de sujets importants et de préoccupations que nous partageons. Maintenant, vous voyez ce qui reste pour une communauté de 35000 étudiants, 3000 personnels, qui s'est élargie, le budget n'est pas celui des établissements-composantes ni des établissements associés mais, néanmoins, nos préoccupations sont communes, tout ça fait partie de nos préoccupations, et vous voyez bien que si on les prend les unes après les autres de manière sérieuse, l'élément de souplesse pourrait répondre à une de ces préoccupations, complètement, ça serait au détriment des autres. Donc ce qu'on fait depuis plusieurs années, on essaye de satisfaire au mieux les besoins souvent les plus urgents et l'ordre de priorité est souvent celui des urgences. Alors, est-ce que les urgences correspondent aux instructions du ministère ? Parfois, ça arrive. Je ne sais pas si c'est majoritaire, je ne peux pas le dire. En revanche, parfois, la priorité c'est un instrument qui tombe en panne dans un laboratoire dans lequel il y a des recherches à faire absolument, là il faut que la réserve de précaution, elle serve à ça. Ce matin on avait une réunion avec la directrice de l'INSPE pour voir comment est-ce qu'on peut financièrement absorber la énième réforme de l'INSPE. On a fait des projections. Ces projections nous paraissent tout à fait sérieuses, maintenant quand on rentre dans la réalité et qu'on s'aperçoit, parce que ces projections reposent sur des chiffres des années précédentes mais les choix des étudiants à partir de septembre prochain, on ne les connaît pas et la stratégie des étudiants va changer en fonction de ce nouveau paradigme. Mais ça, personne ne sait, même les étudiants ne savent pas encore comment ils vont se positionner. Donc ça, typiquement, si on a une réserve de précaution et qu'on a à faire face à une augmentation imprévue d'heures, ça sert aussi à ça. Vous parlez de titularisation des collègues, je partage votre préoccupation, sauf que, clairement, là ce n'est pas possible tout simplement. Et je ne dis pas que ce n'est pas une préoccupation légitime, je dis simplement qu'il y a là ce principe de réalité, très clairement on ne peut pas. De même que, et je n'ai toujours pas abandonné l'idée, mais ça va finir en vœu pieux cette histoire, c'est que on a eu 60 postes gelés lors du PREF de 2017 à 2019, sur les trois exercices comptables, pour l'instant on n'a jamais été en mesure de dégeler le premier poste, jamais. Et pourtant, on a essayé de faire des efforts, mais en parallèle, qu'est-ce qui s'est passé au cours des dernières années ? Vous avez eu les mesures Guerini, revalorisation salariale, revalorisation du point d'indice, revalorisation de l'indemnitaire, etc., CAS Pensions, donc CAS Pensions, c'est réglé, c'est compensé, mais 50% des mesures

Guerini n'ont pas été compensées pour les établissements, c'est les établissements qui payent ces mesures Guerini, ça correspond typiquement à ce que vous décriviez tout à l'heure, c'est les urgences décidées par l'État, il faut payer et l'État ne donne pas la totalité de la somme. Donc le reliquat qui est exprimé ici en pourcentage, il sert à tout ça et il sera mobilisé de toute façon, on le sait, pour faire face à nos dépenses imprévues la plupart du temps, ou en tout cas qu'on a prévues mais qu'on n'a pas été en mesure de quantifier parfois à la centaine de milliers d'euros près. C'est des sommes gigantesques pour un particulier, pour un établissement, ce n'est pas une somme gigantesque puisque le budget c'est 310 millions d'euros à peu près, mais n'empêche que... Donc, je ne réponds pas précisément à votre question, je vous donne des éléments de réponse qui correspondent à ce qu'on fait d'habitude et ce qu'on pense continuer de pouvoir faire cette année et dans les années à venir. Mais ça peut peut-être appeler des compléments.

M. Tizio.- Si je peux juste ajouter quelque chose sur le volet ressources humaines pur et dur, si j'ose dire, je pense que cette année, on aura une campagne d'emploi qui sera relativement conservatrice. Effectivement, dans la perspective de maintenir notre taux de rigidité à moins de 83%, il me semble que les moyens nouveaux, qu'ils soient contractuels ou titulaires, les moyens nouveaux seront examinés plus qu'à la loupe. On n'a plus désormais les moyens d'ajouter à notre masse salariale. Après, sur la balance entre les personnels titulaires et les personnels contractuels, on essaie, depuis maintenant plusieurs années de relever le nombre de personnels titulaires relativement aux personnels contractuels. Maintenant, il faut qu'on traite aussi les demandes de chaque composante et service. On ne peut pas vous en dire plus pour le moment, mais ça reste, sinon quelque chose qu'on fera sûrement, en tout cas la boussole qui guide les arbitrages qu'on devra prendre en matière de campagne d'emploi.

M. Hervé.- Juste pour compléter sur la priorisation sur la partie investissement, ce qu'on pratique comme doctrine depuis quelques années, c'est de faire pour le bien commun, en tout cas sur la structure, ce qui est le plus pressant en général, c'est du bâtimentaire, mais plutôt de l'entretien, de la sécurité, ça, ça va guider, la sécurité pour les usagers, pour les agents. Et puis l'infrastructure numérique aussi puisqu'on ne peut pas se permettre d'être léger là-dessus. Quand on voit ce que ça a pu donner dans certains établissements, sans dire qu'ils étaient légers, mais quand on voit que Paris-Saclay a été bloqué six mois, enfin ça a été un enfer absolu parce qu'ils ont connu des cyber attaques, donc il faut qu'on mette des moyens au numérique et souvent on rehausse les dépenses sur la partie patrimoine et la partie direction du numérique, que ce soit en fonctionnement et en investissement parce que c'est des besoins impérieux, il n'y a pas le choix et sur le reste c'est par-ci, par-là avec les composantes. On sait qu'on a dans les composantes, par endroits, du matériel qui vieillit. Après, tout le problème est le degré d'appréciation du vieillissement par les composantes et par nous. Il y a une divergence, on capte moins l'ancienneté, nous, que les composantes, rapidement on a l'impression que leur matériel est obsolète, d'aucuns ont tendance à renouveler régulièrement le matériel, mais ça tombe bien, on a un schéma de développement durable et de RSE qui a été mis en place, qui commence à être sur des moindres remplacements, mais on essaie d'accompagner tant que faire se peut. On sait que ce n'est pas simple, que oui, il y a des salles avec des microscopes en pas bon état, des éviers parfois en mauvais état, et donc, on essaie d'accompagner, d'inciter les composantes à mobiliser des ressources propres, quand elles en ont, mais ça se fait à mesure et une fois que l'incompressible a été fait. Donc en termes de priorisation, c'est plutôt sécurité et infrastructure.

Mme Steczycki.- Seconde question très spontanée d'ailleurs, est-ce que la construction d'un budget sur la base du compte financier 2024 est adaptée au format de l'EPE qui ne trouve pas forcément les mêmes financements ? Qu'est-ce qui va changer à ce niveau-là et qu'est-ce qui est adapté ? Vraiment spontanée comme question.

Le Président.- Très rapidement. Dans l'EPE, il y a le budget de l'Université Bourgogne Europe, c'est ça. Donc cette lettre de cadrage, elle fixe des grandes lignes qui s'appliquent aussi à l'ensemble des partenaires, mais qui sont des lignes politiques. Pourquoi ? Parce que chaque partenaire a son propre budget. Nous ne finançons pas, nous n'employons pas les personnels des établissements-composantes ou associés partenaires, nous ne finançons pas leurs bâtiments, nous ne finançons pas leurs étudiants, etc. Mais on a signé des conventions avec eux pour que, par exemple, leurs étudiants puissent accéder aux services que nous proposons à nos propres étudiants. Quand c'est les établissements-composantes, les deux écoles d'art et de culture qui ne sont pas bien riches et qui n'ont pas énormément d'étudiants, on a accepté d'autoriser l'accès gratuitement à l'ensemble de nos services. Mais on savait bien aussi que c'était une question de réalisation, on ne peut pas demander une participation financière parce que le budget n'est pas là. Et en même temps, c'est un élément d'intégration très fort pour nous, c'est montrer aussi à l'État que l'EPE permet d'intégrer des étudiants qui jusqu'à présent étaient exclus de l'ensemble de ces services. Mais, pour les autres établissements qui sont des établissements associés, on leur ouvre nos services, mais ça donne lieu à contribution, on en a encore parlé ce matin avec Maxence Roulliat au téléphone, puisqu'on est

en train de finaliser les conventions, de telle sorte que ce ne soit pas le budget de l'Université Bourgogne Europe qui supporte le coût de la vie étudiante des établissements qui participent évidemment à l'UBE mais qui ont leur propre budget, je regarde Laurence Attuel, on travaille là-dessus et c'est comme ça que ça va se passer.

Cédric ?

M. Clerc.- Rapidement, pour rebondir sur les établissements-composantes, question aussi spontanée mais qu'on nous a déjà posée, est-ce que les collègues ont accès à tout ce qui est associations, l'Amicale, ou des choses comme ça ?

Le Président.- Le principe c'est oui, je n'ai pas en tête les activités, normalement, c'est oui. Les conditions je ne m'en souviens plus dans le détail donc je ne peux pas dire plus. Maxence, tu as des éléments ?

M. Roulliat.- Oui, très rapidement, notamment sur le travail des conventions qu'on fait pour l'ENSAD et l'ESM, ils ont bien été intégrés sur la culture, le sport, pour les personnels.

Le Président.- On a la réponse, je n'avais plus ça en tête précisément.

M. Clerc.- Après, sur la situation, et notamment pour ce qui est des personnels, des recrutements, il y a aussi des collègues enseignants-chercheurs, je crois que tout le monde est au courant, qui font de plus en plus d'heures complémentaires et ça devient compliqué. On met en avant la recherche de notre établissement, qui est de qualité, mais à terme, on se demande comment on va tenir à ce niveau-là. Et sur les postes qui ont été supprimés lors du plan de retour à l'équilibre, on n'a pas recréé de nouveaux postes. On voit surtout, en consultant les différents rapports sociaux uniques des dernières années, qu'il y a un taux de contractuels de plus en plus important et y compris chez les personnels BIATSS. Et pour en finir, on entend parler beaucoup dans les communications ou les prises de parole de chacun, des personnels enseignants-chercheurs ou enseignants et administratifs et donc ma marotte habituelle c'est que il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des personnels techniques, scientifiques, qui s'occupent des bibliothèques etc., et que on est des personnes BIATSS, le terme est un peu barbare, mais ce serait bien de décliner tous les métiers qu'on a au sein de notre université, systématiquement.

Le Président.- Quand on dit BIATSS à des journalistes, ils reprennent personnel administratif.

M. Clerc.- Administratif, technique et des bibliothèques, c'est rapide.

Le Président.- Même quand on énonce, de toute façon ils n'écrivent pas, ils disent personnel administratif. Je le sais parce que j'ai fait une interview pour le Journal du Palais qui doit paraître bientôt et donc j'ai bien vu que BIATSS ça ne passait pas. Pourtant je l'ai dit.

Sur le taux d'heures complémentaires, il reste important, trop important, j'en suis persuadé, d'autant plus que ça se fait au détriment de la recherche donc, c'est bien d'avoir de la recherche de qualité, c'est un peu le serpent qui se mord la queue. Ensuite, sur le taux de pression, à chaque fois qu'on a pu obtenir au cours des dernières années, la création de postes parce que il y en a eu quelques-unes à l'occasion de négociations avec l'État, je pense à l'ouverture, par exemple, du département informatique à Nevers, enfin, des choses marginales, ce n'est pas structurel à proprement parler, j'en ai absolument conscience. Mais on prend quand même parce que c'est mieux que rien, mais ce n'est pas satisfaisant. On fait partie des établissements en France avec un des taux d'encadrement les plus défavorables. En tout cas on est dans le dernier tiers des établissements en France. Ça c'est très clair, on le sait, on le dit, je l'ai dit à deux ministres, je l'ai dit à deux DGESIP différentes. Je le dis partout où je peux mais j'ai le sentiment de prêcher dans le désert, en tout cas on m'écoute toujours très poliment. Ça c'est au moins une chose, mais sur le fond ça ne change rien. J'ai même dit un jour à un ministre que par rapport à une université sœur à qui je ne fais pas reproche de ça, mais si on rapproche nos subventions pour charges de service public par étudiant, nous on a 1300€ de moins par étudiant que Besançon, pour ne pas la citer, et je ne fais pas de reproche à Besançon parce que Besançon n'est pas riche pour autant. Mais ça veut dire que nous, nous sommes encore plus pauvres et si on multiplie ça par 35000 étudiants, on arrive à plus de 40 millions d'euros, non soclés, par an, de différence. Vous vous rendez compte ? Enfin, sur 8 ans, ça fait un budget complet de l'établissement. Je l'ai dit, je l'ai dit dans la presse, je le dis au CA chaque fois que j'ai l'occasion de le dire, je l'ai dit auprès des autorités étatiques, etc. On me dit « tant que ça ? On note » et après, rien ! C'est-à-dire je reviens à la charge, on me dit « Ah oui, mais tu comprends », je dis « non, je ne comprends pas » parce que je ne comprends pas qu'en France qui est censée être le pays de l'égalité, on puisse finalement former des jeunes gens avec 1300€ de moins par an de manière globale, c'est une moyenne, d'une ville à l'autre à 80 km d'écart. Quant à la

différence avec des universités comme Strasbourg, etc., et d'autres encore, je la comprends encore moins. Effectivement, un étudiant de l'Université Bourgogne Europe reçoit une dotation qui est moindre qu'un étudiant d'une autre université en France et d'à peu près 2/3 des universités en France. Ce qui ne nous empêche pas d'être plutôt dans le premier quart, du point de vue de la qualité de la recherche, telle qu'elle est reconnue à l'international. Et je m'en satisfais.

M. Tizio.- Je peux juste ajouter quelques mots par rapport à ce que vient de dire le président concernant les taux d'encadrement et donc le volume des heures complémentaires. Alors c'est vrai que on a un volume d'heures complémentaires qui est très important. Après ce qu'il faut savoir c'est qu'il est très inégalement distribué. Donc, si on voulait faire de la gestion « bête » à la feuille Excel, les choses seraient relativement « simples », il faudrait redéployer des postes là où il y en a besoin. Je dis bien redéployer puisque aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de mettre en œuvre des moyens nouveaux. Donc c'est de la gestion de pénurie. Donc si on voulait résorber ce seul problème d'heures complémentaires, ça nécessiterait un redéploiement. Le problème c'est que la plupart du temps, je dis bien la plupart du temps, il s'agit de personnels enseignants-chercheurs qui ne sont pas « délocalisables » d'une discipline à une autre, on ne va pas faire d'un juriste un physicien du jour au lendemain et inversement. Donc on a ce facteur de rigidité qui est important et qui nous empêche de faire a priori une véritable gestion prévisionnelle des emplois, comme j'aimerais bien qu'on la fasse, mais même si on pouvait redéployer, dans l'absolu les possibilités sont extrêmement limitées par la spécialisation relativement pointue des personnels enseignants, enseignants-chercheurs puisque c'est de ces heures complémentaires-là qu'on parle. Donc ça c'est déjà un facteur bloquant.

Sur la contractualisation, oui, la contractualisation progresse, mais la titularisation aussi. Alors évidemment, le problème qu'on a, c'est que face à un besoin qui s'exprime, on a deux réponses possibles, soit d'avoir en face de ce besoin un personnel titulaire, soit en face de ce besoin un personnel contractuel. Je caricature à peine. Et là, la question va se poser, c'est la question du budget, c'est la loi d'airain du budget qui nous dit tout bêtement que un personnel titulaire est en moyenne 30% plus cher, à catégorie égale, qu'un personnel contractuel. Donc il y a cet écueil budgétaire. Malgré cet écueil budgétaire, je crois que on va continuer l'effort qui consiste à essayer de remplacer les départs en retraite de titulaires par des mises au concours de titulaires, pas forcément au même endroit, mais globalement, essayer d'équilibrer, c'est ce que j'appelle une campagne d'emploi conservatrice, c'est-à-dire que on va essayer, en tout cas, de ne pas remplacer les titulaires partants par des contractuels entrants, ce qui serait plutôt une vision régressive c'est-à-dire on essaie de faire des économies de bout de chandelle en raclant une trentaine de pour cent sur chaque poste qui serait vacant. Donc l'idée c'est celle-là, c'est une campagne d'emploi qui cherche à remplacer les personnels titulaires qui partent en retraite, notamment, par des nouveaux personnels titulaires. Après, les besoins, ou nouveaux, ou qui persistent dans certains endroits, malheureusement, on ne pourra pas y répondre immédiatement par la création de postes de titulaires. En fait, c'est un peu les données du problème et la façon d'y répondre lorsqu'on est dans un budget qui est non seulement serré, qui l'a toujours été depuis que nous sommes aux affaires, mais là, en plus du fait de ce cadrage budgétaire, on est coincé, si j'ose dire, au niveau du taux de rigidité, on a une contrainte supplémentaire qui pèse sur nous du fait de la publication de ce nouveau décret. Et ça, c'est quelque chose de relativement nouveau, même si on surveillait quand même. Le taux de rigidité c'est quand même un indicateur, je ne sais pas s'il est pertinent, mais en tout cas qui est intéressant à suivre pour regarder, dans l'ensemble de notre budget, ce que représente la masse salariale. Sans surprise étant, on est ici dans ce que les économistes appellent une industrie de main-d'œuvre, c'est la masse salariale qui constitue l'essentiel de la consommation de notre subvention pour charges de service public, 83% de l'ensemble du budget de l'établissement. Ce n'est pas surprenant, moi ça ne me surprend pas en tout cas. Le problème qui vient à nous c'est que ce taux-là désormais, il est indépassable, au risque de se retrouver dans une situation qui nous échapperait complètement, d'une part, et qui, secundo, nous obligerait à faire des choix à nouveau aussi drastiques que ceux qu'on a subi il y a quelques années lors du plan de retour à l'équilibre financier. Je n'ai pas une mentalité de bon élève, mais je pense que là, il faut qu'on y aille doucement sur la campagne d'emploi si on ne veut pas rentrer à nouveau dans des situations qu'on a tous connues, enfin en tout cas pour ceux qui étaient dans la maison à cette époque, situations où le plan de retour à l'équilibre a été, sur le plan des ressources humaines, plutôt violent. Je tiens absolument à éviter la violence de ce plan, il vaut mieux peut-être sacrifier un petit bout par-ci, par-là, plutôt que de se prendre le mur, véritablement, où là on devra faire vraiment des sacrifices qui sont des vrais sacrifices en termes d'emploi. Voilà le dilemme dans lequel on est aujourd'hui pour concevoir une campagne d'emploi. Ce que je peux vous dire en tout cas, c'est que l'objectif au cours des prochains dialogues d'objectifs et de moyens, c'est, a minima, d'avoir une campagne que j'appelle conservatrice, c'est-à-dire qui ne va pas nous faire perdre de moyens, mais malheureusement je ne suis pas certain qu'on puisse en gagner beaucoup.

M. Hervé.- Juste une remarque sur ce que dit Stéphane, si jamais on en vient à un plan de retour à l'équilibre financier, ce sera notre réalité que les postes de titulaires deviennent des contractuels, ce sera la solution. Ou alors on diffère, c'est-à-dire qu'on a moins de gens. Il suffit de discuter avec les actuelles universités qui sont en plan de retour à l'équilibre financier, ce sont les mesures qu'elles prennent. Donc c'est pour ça que aller doucement peut être une bonne idée, sait-on jamais qu'il y ait un miracle un jour, dans deux, trois ans, que l'État revienne à donner de l'argent à ses opérateurs.

M. Tizio. – François ?

M. Jarrige.- J'ai une question, elle n'est peut-être pas bien placée ou ce n'est pas le sujet, là, mais je m'interrogeais sur la création cette année de deux CPJ dans l'UFR SHS, je n'ai pas bien compris qui finançait. L'ANR finance les 200 000€ de budget de recherche du candidat mais le candidat qui est pris sur la chaire CPJ, il est payé par l'université ?

Le Président.- C'est une dotation spécifique. Tout ça est financé sur un budget spécifique LPR, donc on ne peut pas l'utiliser...

M. Jarrige.- Donc on comprend que l'université a un intérêt à ouvrir ce genre de chaire puisqu'on ne peut pas ouvrir d'autres postes. Et quand on arrive à avoir un CPJ, ça fait un poste. C'est terrible parce qu'on se retrouve coincé par les facteurs budgétaires à créer des statuts qui sont quand même complètement scandaleux, avec des espèces de situations qui sont très déplorables pour les ressources humaines au sein même de l'université, parce qu'on se retrouve avec de jeunes collègues un peu à la ramasse, surdotés financièrement avec quasiment aucun cours, avec une com très poussée au nom de l'excellence. Ça, ça crée à mon avis sur le moyen terme des ambiances délétères et la CPJ de LIR3S qui a été créée, a été l'occasion d'une tension à l'intérieur du labo qui est très problématique à long terme.

M. Tizio.- Je suis parfaitement d'accord mais c'est « l'aubaine », c'est-à-dire que si on veut vraiment mettre des collègues devant les étudiants, alors les CPJ c'est moins le cas, on est d'accord, ou développer les activités de recherche dans certains labos, c'est un expédient pour moi, c'est-à-dire que on le fait parce que on y est finalement contraint. Et je suis d'accord avec toi, on est contraint à utiliser des méthodes qui sont de nature à fragiliser les collectifs de travail, je suis absolument d'accord.

Oui, Nathalie Thomas ?

Mme Thomas.- J'ai une question s'il vous plaît, vous avez indiqué Monsieur, qu'un titulaire coûtait 30% plus cher qu'un contractuel. Est-ce que vous parlez d'un contractuel en CDD ou en CDI et est-ce que par rapport à l'un ou l'autre, CDD/CDI, il y a aussi un ratio, une différence ?

M. Tizio.- Oui c'est en moyenne. Alors, ça n'explique pas l'entièreté de la différence mais la grosse différence entre un contractuel et un personnel titulaire, c'est le volet indemnitaire. Donc tout ce qui est indemnitaire, qui est obligatoire dans le cas d'un personnel titulaire, c'est l'IFSE notamment. Là, je parle plutôt pour les BIATSS, puisque pour les enseignants, c'est moins évident, le surcoût est moins évident, mais pour les personnels BIATSS, ce qui va expliquer une très large partie de la différence, c'est justement le volet indemnitaire qui existe beaucoup moins chez les contractuels puisque les personnels contractuels, selon les lignes qu'on s'était données, peuvent bénéficier non pas du CIA puisque ils ne peuvent pas l'obtenir, mais d'une prime annuelle qu'on appelait encore la prime de Noël il y a quelque temps, en revanche, ils n'ont pas l'IFSE. Donc c'est ce qui explique globalement la différence de 30% qui est évidemment moins sensible en catégorie C par exemple, la valeur de l'indemnitaire relative est moins forte qu'en catégorie A, où là, les écarts d'indemnitaires entre un personnel contractuel et un personnel titulaire peuvent être très importants. Si vous regardez la différence qui existe entre un IGR contractuel par exemple et un IGR titulaire, c'est une différence qui peut s'élever à pas loin de 15 000€ annuels, hors charges, à ça, vous ajoutez les charges.

Mme Thomas.- Une autre question, est-ce qu'on pourrait travailler sur la cédésation pour travailler sur l'attractivité et l'économie de gestion RH que ça pourrait engendrer ?

M. Tizio.- C'est exactement ce qu'on fait déjà depuis cinq ans, c'est-à-dire que on a été assez volontariste sur les cédésations. Là encore, c'est un petit peu comme la réponse que je faisais à François tout à l'heure, c'est un expédient. On a une politique de cédésation qui suit d'ailleurs les préconisations réglementaires. Comme vous le savez, les personnels contractuels au bout de six ans doivent être cédésés donc les contrats que j'appelle les contrats « mûrs » sont traditionnellement cédésés sauf cas particuliers qui peuvent arriver partout et on a une politique aussi de cédésation avant six ans. Là, évidemment, on en

discute au cas par cas mais la cédésation c'est aussi une possibilité que je qualifierais de fausse déprécarisation, c'est-à-dire c'est une déprécarisation, effectivement, on est moins précaire quand on est en CDI que quand on est en CDD, maintenant on reste quand même dans une situation, étant contractuel en CDI, qui est plus défavorable qu'un personnel titulaire fonctionnaire. Donc il y a une gradation, du moins au plus favorable de la situation vous avez le personnel CDD, ensuite CDI puis titulaire. Mais oui, on a une politique de cédésation qu'on poursuit déjà depuis un assez grand nombre d'années. Je vous avouerai que ça ne me satisfait pas plus que ça, je préférerais avoir des postes de titulaires, mais c'est vrai que compte tenu de nos difficultés budgétaires qui ne sont pas que les nôtres, dans tous les services de l'État les contractualisations sont de plus en plus importantes, on n'est pas un cas particulier, mais c'est, encore une fois un pis-aller, mais que nous utilisons.

Cédric ?

M. Clerc.- Si je peux me permettre, une question en appelant une autre. Je voudrais intervenir justement sur cette question des CDI. Il y a des collègues qui sont quand même aujourd'hui en grande précarité et des fois des collègues qui ne sont pas sur des missions où on peut retrouver, une fois ces six ans faits, un métier facilement. Et l'accompagnement, alors je sais qu'il y a une politique d'accompagnement mais qui nous paraît encore un peu brutale vis-à-vis de ces collègues-là, ils sont prévenus assez tard. Puisqu'on parle de cédésation, il y a des collègues de catégorie C, ce n'est pas ceux non plus qui coûtent le plus cher en tant que contractuels, là où il y a le plus d'écart, mais c'est là où il y a une précarité quand même qui est problématique puisque, au quotidien, pendant les six ans où ils sont à nos côtés, ils sont payés au SMIC, et ensuite de pas savoir les accompagner jusqu'à une cédésation au moins, ça nous paraît un peu délicat. Donc à ce niveau-là, ce serait bien aussi qu'on ait éventuellement des échanges, entre autres avec les organisations syndicales, en tout cas le SNPTES UNSA souhaiterait qu'on avance sur ces questions. On a 2-3 situations particulières qui nous sont remontées et on a alerté les RH à ce niveau-là et on aimerait bien qu'on puisse trouver des solutions un peu plus pérennes plutôt que de mettre les collègues dehors en septembre prochain.

M. Tizio.- Pour ce qui m'est remonté, c'est vraiment des cas particuliers, il me semble prématuré de légiférer sur l'ensemble pour quelques cas particuliers. Et ces cas particuliers, on est tout à fait disposés à les traiter. Ce qui a d'ailleurs été fait pour deux d'entre eux me semble-t-il, le troisième, je n'étais pas au courant mais c'est des choses qu'on peut régler sans aucun problème et qui font d'ailleurs la plupart du temps l'objet de demandes lors des DOM. Je ne crois pas, en tout cas depuis que je suis aux ressources humaines, avoir refusé une demande de cédésation.

M. Clerc.- Je sais que les dossiers étaient en cours, c'est très bien s'il y a déjà des réponses.

M. Tizio.- Nous devons délibérer sur cette lettre d'orientation budgétaire donc je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire pour la construction du budget 2026.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? 2.

29 voix pour, 5 abstentions, 2 voix contre

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Tarifs de formation continue et par apprentissage

M. Tizio.- On va passer au deuxième point financier qui est un point relativement rapide puisqu'il s'agit d'une mise à jour. Ce sont les tarifs de formation continue et par apprentissage, applicables à partir du 20 mai 2025. Vous avez reçu le document détaillé. Tous les ans, nous votons ces tarifs de formation continue qui sont amenés à évoluer sur la base des évolutions de la réglementation, des montants de prise en charge par les organismes collecteurs. Le travail a été fait par le SEFCA pour remettre à jour l'ensemble des tarifs qui sont applicables à la formation continue, formation continue sous toutes ses formes, que ce soit par apprentissage, en contrat pro, en VAE, etc., tout vous a été détaillé. Vous avez également dans le document les modalités d'exonération totale ou partielle de droit en fonction du coefficient familial, de diverses situations qui sont rencontrées par nos stagiaires de la formation continue. Je ne sais pas si vous avez des questions particulières ? C'est une mise à jour qui n'apparaît pas appeler de commentaires particuliers relativement aux tarifs qui étaient appliqués précédemment. Il y a quelques petites modifications mais qui sont vraiment à la marge et qui, la plupart du temps, ne reposent pas sur les stagiaires mais plutôt sur leurs employeurs dans le cadre des contrats pro ou des contrats d'apprentissage.

Mme Thomas.- J'avais une question concernant le tarif de la VAE. Il est indiqué que 50% de ce tarif est mis à la charge de la composante. J'aurais aimé une explication sur ce partage.

M. Tizio.- C'est un partage qui existe depuis que la VAE existe me semble-t-il, c'est-à-dire que les frais de VAE sont partagés entre la composante et les stagiaires. Je n'ai pas de commentaire particulier à faire à ce sujet, c'est ce qui se fait traditionnellement.

M. Alibert.- Je comprends la réponse, c'est ce qui se fait traditionnellement, mais ce n'est pas parce que c'est traditionnel que c'est forcément pertinent. La question c'était plutôt savoir pourquoi la composante doit payer 50%. Après que ça se fasse, oui, ça c'est très bien, mais est-ce qu'il y a moyen de savoir pourquoi est-ce que ça a été décidé comme ça ? Enfin, j'imagine que c'était la question.

Le Président.- Parce que, en fait, il y a à la fois le SEFCA et la composante qui interviennent. Je me souviens avoir négocié ça à l'époque, quand j'étais doyen de l'UFR Droit. Et l'idée c'était que chacun puisse effectivement, l'un faire face à ses frais, et puis l'autre tirer une partie de ressources propres pour son UFR. Donc, de mémoire, je n'ai pas préparé la réponse, mais de mémoire, sur les VAE, lorsque ça s'est mis en place, j'étais doyen et c'est ce que j'ai en tête.

M. Tizio.- Les sessions de VAE, c'est relativement rare, ça concerne vraiment la plupart du temps certaines formations en particulier et certaines composantes. Donc il y a le SEFCA qui organise administrativement, qui prépare les candidats puisque c'est un exercice un petit peu particulier et puis il y a les personnels enseignants, enseignants-chercheurs qui interviennent aussi pour éventuellement soit directement accompagner le stagiaire, soit faire des cours qui accueillent des stagiaires en validation d'acquis d'expérience. Donc le partage est 50% pour la composante, 50% pour le SEFCA.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Jarrige.- C'est partout comme ça, dans toutes les UFR, le partage 50/50 ?

M. Tizio.- Oui, sauf situation dérogatoire, mais je n'en ai pas vu en termes de VAE. Certains diplômes dérogent en matière de formation par apprentissage ou de contrat de professionnalisation, c'est souvent lié aux accords qui ont été contractés avec des organismes de formation professionnelle qui existent, je pense notamment aux métiers de la banque par exemple, ils ont un centre de formation bancaire et donc là, évidemment, puisqu'ils assurent une partie de la formation eux-mêmes, les tarifs sont différents que si on assurait l'intégralité de la formation. Donc il y a quelques dérogations comme ça, mais de mémoire je ne crois pas que ça concerne la VAE.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose d'adopter les tarifs de formation continue et par apprentissage applicables à partir d'aujourd'hui, donc du 20 mai 2025.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ? 2.

34 voix pour, 2 voix contre

M. Tizio.- Je vous remercie.

IV – Questions statutaires

M. Tizio.- On va quitter les questions financières pour aborder quelques questions statutaires. Comme vous le savez sans doute, le conseil d'administration et d'ailleurs les autres conseils de notre Université Bourgogne Europe sont assistés par un certain nombre de commissions, dans lesquelles siègent des personnalités, soit des personnalités qualifiées, soit des personnalités élues des différents conseils et nous avons donc aujourd'hui à procéder à l'élection des représentants au sein de la commission CVEC et à l'élection de représentants au sein de la commission FSDIE, pour l'aspect purement statutaire. Et dans un second temps, le renouvellement de la convention GIP Pôle Bourgogne Vigne et Vin.

1. Élections de représentants au sein des commissions CVEC et FSDIE

M. Tizio.- Je vous propose d'aborder la première de ces questions statutaires, à savoir les élections des représentants au sein de la commission CVEC. Cette commission comprend un représentant des enseignants-chercheurs ou enseignants élu par le conseil d'administration parmi les membres élus du conseil d'administration ou de la commission de la formation et de la vie universitaire, un représentant des personnels BIATSS élu par le conseil d'administration parmi les membres élus du conseil d'administration

ou de la CFVU, quatre représentants des étudiants du conseil d'administration, un représentant des instituts paramédicaux désigné par le conseil d'administration parmi les directeurs ou directrices d'instituts, et puis enfin trois personnalités extérieures désignées par le conseil d'administration sur proposition du président de l'université.

Nous avons donc dans un premier temps, un représentant des enseignants-chercheurs ou enseignants élu par le conseil d'administration parmi les membres du CA ou de la CFVU, une candidature nous est parvenue, celle d'Olivier Politano qui est un collègue élu à la CFVU. À ma connaissance il n'y a pas d'autres candidatures donc je ne sais pas comment voulez-vous qu'on procède ? Est-ce qu'on vote à main levée ou est-ce que vous préférez à bulletin secret ? Il n'y a qu'un candidat mais comme à l'accoutumée, je vous pose la question. Il suffit qu'un seul membre du conseil d'administration souhaite un vote à bulletin secret pour que nous l'organisions.

Mme Steczycki.- Éventuellement, demander un vote à bulletin secret pour toutes les catégories électorales, ça pourrait être une bonne idée pour que vraiment chacun soit libre de voter ce qu'il veut sans regarder quiconque.

M. Tizio.- Très bien.

Le Président.- On est parti pour 3/4 d'heure, mais c'est bien. Je crois qu'on va gagner du temps, en tout cas la prise de parole est très constructive, merci. Je rappelle qu'il y aura sept tours de scrutin ce qui nous permettra de pouvoir nous exprimer de manière démocratique ce que je trouve être un réel progrès pour le bon fonctionnement de nos institutions centrales. Je remercie vraiment cette proposition.

Puisque la démocratie postule, je vous propose de voter à main levée sur le principe de voter à bulletin secret. Est-ce que c'est indiqué dans les statuts, les modalités de vote ? Non. Je vous propose de revenir malgré tout sur la proposition qui a été faite, histoire de savoir quel est le sens que les uns et les autres donnent à la démocratie, donc, qui est favorable à un vote à bulletin secret ? 2 voix. Qui est favorable à un vote à main levée ? Donc je crois que on peut continuer à fonctionner de manière démocratique sans craindre quelques répressions que ce soit.

Commission CVEC

M. Tizio.- Je vous propose de vous prononcer à main levée sur le cas du représentant des enseignants-chercheurs, enseignants, élu par le CA dans le CA ou la CFVU, on a reçu une candidature qui est celle d'Olivier Politano.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 3. Vote contre ?

Monsieur Olivier Politano est élu avec 33 voix pour et 3 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

Ensuite, deuxième catégorie, toujours dans le cadre de cette commission CVEC, pour les personnels BIATSS, il faut un personnel BIATSS élu par le CA parmi les membres du CA ou de la commission de la formation et de la vie universitaire, on a reçu une candidature qui est celle de Guy-Daniel Ligan, ici présent.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

Monsieur Guy-Daniel Ligan est élu avec 36 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Ensuite, nous avons quatre représentants des étudiants du conseil d'administration, je vais énumérer les candidats, il s'agit de Julian Demangeot, Amina Soumana Zamo, Rose Janoska, Jean Fèvre.

Est-ce qu'il y a des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Mesdames Amina Soumana Zamo, Rose Janoska, Messieurs Julian Demangeot, Jean Fèvre sont élus avec 36 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Et enfin, nous avons un représentant des instituts paramédicaux conventionnés avec l'université, désigné par le conseil d'administration parmi les directeurs ou directrices des instituts et nous proposons la candidature de Madame Sophie Nourry qui est directrice de l'IFSI Nevers et actuelle responsable du réseau des IFSI au niveau régional.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

Madame Sophie Nourry est élue avec 36 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Et puis trois personnalités extérieures désignées par le CA sur proposition du président de l'université. Le président de l'université propose donc trois représentants des collectivités locales, à savoir Denis Hameau pour Dijon métropole, Françoise Hervet pour Nevers agglomération et Jérémy Pinto pour la CUCM, c'est-à-dire la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 3. Vote contre ?

**Madame Françoise Hervet,
Messieurs Denis Hameau, Jérémy Pinto
sont élus avec 33 voix pour et 3 abstentions**

M. Tizio.- Je vous remercie. Nous voilà au complet sur cette commission CVEC.

Commission FSDIE

M. Tizio.- Maintenant, la commission FSDIE. Nous devons élire un représentant des enseignants-chercheurs du conseil d'administration d'une part, un représentant des personnels BIATSS du conseil d'administration d'autre part, et enfin deux représentants des étudiants du conseil d'administration.

Donc, pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs au conseil d'administration, nous avons la candidature de Christelle Serée-Chaussinand, ici présente. C'est un vote par collège, donc seuls les enseignants-chercheurs votent sur la candidature de Christelle Serée-Chaussinand.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre.

Madame Christelle Serée-Chaussinand est élue avec 13 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Même procédure, toujours par collège, cette fois pour le représentant des personnels BIATSS du conseil d'administration. Donc seuls les personnels BIATSS ont le droit de vote et nous avons une candidature qui est celle de Guy-Daniel Ligan à nouveau.

Qui refuse de prendre part au vote parmi les personnels BIATSS ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Guy-Daniel Ligan est élu avec 7 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Et enfin, cette fois, seuls les étudiants du conseil d'administration votent pour désigner deux représentants des étudiants, nous avons deux candidats qui sont Antoine Sabatier d'une part, Jean Fèvre de l'autre.

Parmi les étudiants, qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

Messieurs Antoine Sabatier et Jean Fèvre sont élus avec 7 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie, la commission CVEC et la commission FSDIE sont désormais complétées par ce vote du conseil d'administration et vont pouvoir valablement délibérer à partir de maintenant.

2. Renouvellement de la convention GIP – Pôle Bourgogne Vigne et Vin

M. Tizio.- Point suivant, c'est le renouvellement de la convention GIP Bourgogne Vigne et Vin. Vous avez reçu l'avenant à la convention constitutive du GIP Bourgogne Vigne et Vin.

Le Président.- Ce qui change principalement, c'est le nom. C'est-à-dire que ça va s'appeler désormais Bourgogne Jura Vigne et Vin parce que les producteurs du Jura ont été intégrés depuis quelques mois, voire quelques années, aux travaux du GIP. Et il fallait donner une assise davantage régionale qui correspondait à la composition des membres du GIP. Pour le reste, il y a une grande stabilité des statuts et il y a quelques éléments techniques qui ont permis de mettre à jour les statuts du GIP. L'intérêt aussi de les

soumettre maintenant, c'est que le GIP avait été conclu initialement pour une durée de 10 ans qui arrive à terme à la fin de l'année civile et pour pouvoir être renouvelé, il faut transmettre les nouveaux statuts à la préfecture qui fait un contrôle de légalité et qui procédera à l'homologation réglementaire de ces statuts. Donc c'est à la fois technique et la dimension politique c'est surtout l'intégration des vins du Jura dans ce GIP, et c'est une excellente chose parce que les travaux avec les représentants du monde professionnel du vin du Jura sont tout à fait intéressants, fructueux. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions ?

M. Tizio.- S'il n'y a pas de questions particulières, je vous propose d'approuver le renouvellement de la convention GIP Bourgogne Vigne et Vin avec les éléments dont vient de nous parler le président, qui sont des éléments plutôt d'ordre technique pour la grande majorité d'entre eux et puis l'intégration du Jura sur un plan un peu plus politique de constitution du GIP.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

36 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

V – Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 12 mai 2025)

M. Tizio.- Nous allons aborder les questions relatives aux ressources humaines, concernant les travaux qui ont été présentés au CSA le 12 mai dernier, qui comprend trois points. Le premier point concerne le projet d'action sociale pour l'année 2025. Le deuxième point concerne le nombre de semestres de CRCT accordés au titre de l'établissement pour cette campagne 2025-2026. Et le troisième point concerne le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs, montant et nombre de primes individuelles au titre de la campagne d'attribution 2025. Je vous signale simplement que ce point vous sera présenté par le président puisqu'étant candidat, je me déporterai sur ce point.

1. Projet d'action sociale pour 2025

M. Tizio.- Pour commencer, je vous propose d'examiner le projet d'action sociale pour l'année 2025. Il a été présenté suite au bilan qui est fait tous les ans de l'action sociale dans l'établissement et il donne lieu tous les ans à une présentation devant le comité social d'administration et par la suite un vote formel du conseil d'administration pour l'année en cours donc pour l'année 2025. Vous avez reçu le document qui fait un état assez exhaustif de l'action sociale dans l'établissement. Je vais m'appesantir sur les principales modifications qui ont été réalisées relativement au plan d'action sociale de l'année passée. On a dans cette action sociale, quatre thématiques. Il y a une action sociale interministérielle sur laquelle on n'a pas véritablement prise, puisqu'il s'agit de prestations qui sont décidées à un autre niveau que le nôtre et qui s'imposent à nous. On a l'action sociale UBE, celle sur laquelle nous avons, en partie, la main et une action sociale complémentaire et une action sociale concertée qui est gérée par convention avec la MGEN, ça se pratique beaucoup dans les établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur.

Pour ce qui concerne les modifications du plan d'action sociale par rapport à ce qu'il est actuellement, il y a plusieurs modifications qui ont été discutées puis actées au terme d'un groupe de travail réunissant les organisations représentatives et les personnels du service d'action sociale et la vice-présidente à l'action sociale et à l'inclusion qui est Vanessa Vaizant. Donc ces discussions ont conclu à quelques modifications sur ce projet d'action sociale. La première modification notable concerne l'aide aux frais de déplacements professionnels. Jusqu'à présent, pour calculer les distances, vous savez que ces aides aux déplacements sont conditionnées à la distance, elles sont fonction de la distance parcourue par les agents et donc pour la prise en compte de la distance, on se basait sur via Michelin, une application de localisation et il a été décidé de prendre en compte l'itinéraire conseillé au lieu de l'itinéraire le plus court. Ce qui est évidemment favorable, dans la plupart des cas, aux agents qui se déplacent puisque l'itinéraire conseillé n'est pas forcément l'itinéraire le plus court, c'est même rarement le cas. Deuxième modification, elle concerne les frais liés à la scolarité. Là aussi, on est exactement dans la même condition pour la prise en compte des distances, puisque là aussi, il y a un facteur de distance pour l'aide à la scolarité. Eh bien, là encore, on prend en compte l'itinéraire conseillé au lieu de l'itinéraire le plus court. Pour ce qui est de l'aide au permis de conduire, on a modifié les dates limites de dépôt des dossiers qui semblaient un peu trop restrictives, donc elles ont été élargies, ce qui permettra à davantage d'agents de pouvoir éventuellement en bénéficier, évidemment cette prestation est soumise à des contraintes d'éligibilité mais on a assoupli les modalités de dépôt des dossiers. Ensuite, l'aide aux séjours d'enfants qui n'était jusqu'à présent ouverte qu'aux enfants de moins de 18 ans et une proposition a été faite, c'est de modifier l'âge limite pour le passer à moins de 21 ans au lieu de moins de 18 pour encore élargir un petit peu le spectre des possibilités des collègues pour bénéficier d'une aide aux vacances des enfants. Et puis enfin, dernière modification, aide au

changement de domicile, on a ajouté au motif qui pouvait rendre éligible un ou une collègue à cette aide au changement de domicile, l'agrandissement de la famille, on a ajouté le cas des familles recomposées et du rapprochement du lieu de travail, parce que effectivement, le cas des familles recomposées n'était pas inclus dans ces aides au changement de domicile, la composition sociale de la famille est désormais prise en compte.

L'ensemble de ces modifications conduisent à un mieux par rapport à ce qui existait auparavant, en tout cas à des possibilités un peu élargies de prise en charge des situations individuelles particulières des agents, sachant bien sûr que ces mesures d'action sociale restent subordonnées, pour la plupart d'entre elles, au quotient familial qui doit se situer, de mémoire, à 1800€.

Est-ce que vous avez des remarques, des questions ou des commentaires à faire sur ce projet d'action sociale et plus précisément sur les points que j'ai évoqués ?

Mme Attuel-Mendes.- Est-ce que ça s'applique aussi aux établissements-composantes ou c'est juste UBE ?

Le Président.- Actuellement ce n'est que UBE, avec les établissements-composantes on n'a pas encore abordé la question, on ne ferme pas la porte, pas du tout mais il faudrait d'abord faire un état de ce qui existe dans chaque établissement, ce qui n'a pas été fait aujourd'hui et voir comment est-ce qu'on peut aller vers une éventuelle convergence. Je pense que Charline Vigneron, aujourd'hui, n'a pas non plus d'idées sur la question, mais on peut y travailler sans problème.

Mme Attuel-Mendes.- Associés, je sais que non, mais...

Le Président.- Alors associés, non, parce que ce n'est pas la même intégration bien sûr, mais composantes, en revanche, il n'y a pas d'opposition de principe, ni politique, ça c'est clair, maintenant à chaque fois qu'on s'engage dans ce genre de chose, il faut aussi compter et envisager ce que ça peut coûter comme coût supplémentaire. En tout cas, merci de la question.

M. Tizio.- J'ajouterai juste pour être parfaitement complet, que le CSA a voté à l'unanimité pour ce projet d'action sociale. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Oui, Cédric.

M. Clerc.- Le SNPTES UNSA éducation avait demandé le rehaussement du quotient familial universitaire puisque le montant de 1800€ c'est celui qui existe, de mémoire, depuis le passage à l'autonomie où l'université a récupéré tout ce qui est action sociale qui était avant gérée par le rectorat. On n'a pas obtenu mais on demande de pouvoir chiffrer peut-être à combien ça pourrait s'élever en termes de dépenses si on augmentait ne serait-ce que d'un chouïa, ce plafond. Parce que de fait, il y a de moins en moins de collègues, je pense, qui peuvent y prétendre. Je n'ai pas d'études très précises statistiques, mais il y a de l'inflation, les salaires stagnent, donc le côté social de l'action sociale, on aimerait bien qu'il puisse un peu parfois aider à compenser, pour certains qui sortent des ayants droit de ces actions.

M. Tizio.- En termes de taux de recours, on n'a pas de gros gap, d'une année sur l'autre, aux prestations d'actions sociales, on reste à peu près dans un étiage qui est le même, qui vous a, je crois, été présenté au CSA. Pour ce qui concerne le rehaussement du quotient familial, je n'y suis pas opposé par principe, simplement, je considère que dans le paysage actuel, notre quotient familial de 1800€ est déjà très favorable. Si on prend un exemple, par rapport au quotient familial du rectorat qui lui, je parle sous le contrôle de Valérie Lorentz, doit être autour, je crois de 1100€.

Mme Lorentz.- 1167€ et l'université Marie et Louis Pasteur, 1250.

M. Tizio.- Donc nous avons déjà un quotient familial qui est assez favorable. Alors évidemment, ce n'est jamais assez, on est d'accord. Qu'un chiffrage soit effectué sur ce que ça pourrait nous coûter, c'est peut-être possible, ça ne me paraît pas très évident parce que les modalités de recours sont assez différentes, mais pourquoi pas, on peut y travailler, je n'ai aucune opposition de principe, mais il nous a semblé que dans le paysage administratif qui nous entoure, cette situation est, pour le moment, largement plus favorable que dans d'autres établissements opérateurs de l'État.

M. Clerc.- Si je peux juste répondre à cet argument, on peut aussi comparer d'autres choses en termes de rémunération sur le paysage alentour et avec l'ensemble des collègues qui bénéficient de mieux. On ne va pas polémiquer mais si on peut avoir une estimation de ce que ça peut coûter et si ça ne coûte rien, pourquoi ne pas l'ouvrir à une population plus large ? Ce n'est pas de la masse salariale en plus.

M. Tizio.- Si, c'est de la masse salariale, mais encore une fois, il n'y a rien de fermé. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Qui refuse de prendre part au vote sur ce projet d'action sociale ? S'abstient ? S'oppose ?

36 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

3. Nombre de semestres de CRCT accordés au titre de l'établissement en 2025-2026

M. Tizio.- On passe au point suivant qui a été présenté au CSA et qui concerne le nombre de semestres de CRCT accordés au titre de l'établissement pour cette campagne 2025-2026. Vous avez reçu une note du SPE avec un petit historique donc, si on résume assez rapidement, il y a désormais trois contingents auxquels sont susceptibles d'émarger les collègues enseignants-chercheurs de la maison. Un premier contingent de CRCT qui est attribué par le CNU, ça, ça ne change pas. Un deuxième contingent qui est notre contingent propre c'est-à-dire que l'Université Bourgogne Europe va financer sur ses propres ressources. Et puis, depuis la mise en œuvre de la LPR, on a un certain nombre de CRCT qui se sont ajoutés aux CRCT préexistants, et qui donnent lieu à compensation par l'État dans le cadre de la loi de programmation pour la recherche. Donc la situation actuelle, pour la campagne 2025-2026 est que nous avons 5 CRCT qui ont été attribués au titre du CNU, 4 CRCT qui sont proposés au titre de la LPR. Alors, petite différence avec les CRCT qui sont de notre propre initiative, ceux-ci sont pré-fléchés c'est-à-dire que dans les CRCT LPR vous en avez 3 qui doivent être fléchés sur les disciplines relevant des SHS et 1 sur les disciplines hors SHS, tandis que bien sûr, pour les CRCT UBE, pas de pré-fléchage, ils sont disponibles pour l'ensemble des collègues qui y prétendent. Ce qu'on vous propose, c'est, compte tenu du nombre de candidatures de l'établissement, du nombre de CRCT qui ont été déjà pourvus sur le contingent CNU, c'est de rester dans l'étiage qui était notre étiage habituel, c'est-à-dire de l'an dernier et l'année précédente, 2023 on était à 14, 2024 à 13, ce que nous vous proposons, c'est d'être à 14 cette année, à savoir que l'Université Bourgogne Europe proposerait, si vous en êtes d'accord, 5 semestres de CRCT supplémentaires relativement au CNU et à la LPR. Est-ce qu'il y a des questions sur cette répartition. Le CSA s'est prononcé par 4 votes pour et 6 abstentions.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 9. Qui vote contre ?

27 voix pour, 9 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie et je vais laisser le président présenter le point suivant.

4. Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) : montant et nombre de primes individuelles au titre de la campagne d'attribution 2025

Le Président.- Il s'agit pour le conseil d'administration de statuer sur la composante C 3 du RIPEC, régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et la composante C 3 c'est la prime individuelle qui a succédé dans notre système à la PEDR, la prime d'encadrement doctoral et de recherche, qui a disparu pour les enseignants-chercheurs mais pas pour les PU-PH, il y a encore un reliquat de l'ancien temps. Donc ça ne concerne que les enseignants-chercheurs qui ne sont pas professeurs d'université praticiens hospitaliers donc rattachés à l'UFR Santé. Les modalités de l'attribution de la composante C 3 du RIPEC sont rappelées dans le document que vous avez reçu. Je rappelle simplement que contrairement à la PEDR qui était très orientée encadrement doctoral et recherche, là c'est un peu plus large puisqu'il faut 30% de primes attribuées au titre de l'investissement pédagogique, 30% au titre de l'activité scientifique et 20% ou plus au titre du concours apporté à la vie collective de l'établissement, puis 20% au titre des autres missions de l'article L123-3 du code de l'éducation. Le texte applicable, ce n'est pas vraiment un texte législatif mais c'est un arrêté ministériel, fixe une fourchette du montant de cette composante C 3 du RIPEC comprise entre 3 500€ et 12 000€, c'est le montant maximum possible qu'un établissement peut décider de verser. Le versement est mensuel, c'est un montant brut annuel et la proposition qui vous est faite, quel que soit le corps d'enseignant-chercheur concerné, que ce soit MCF ou professeur d'université, le montant qui vous est proposé aujourd'hui est le même que celui de l'année dernière, c'est un taux unique de 5 000€ brut annuel. Aujourd'hui, il ne nous est pas paru nécessaire de changer ce montant. Il faut savoir qu'en alignant le montant à 5 000€ pour tout le monde, cela suppose que l'établissement par rapport à ce que nous verse l'État pour financer, là aussi c'est une proposition, 95 primes individuelles au titre de l'année 2025, comme

pour 2024 d'ailleurs, cela représente un effort financier sur fonds propres de l'établissement de 61 925€. Si le conseil d'administration adopte cette délibération, cela devrait conforter le taux de bénéficiaires de l'ensemble des enseignants-chercheurs, sous réserve d'ajustement, à environ 43%, donc on devrait avoir encore 43% d'enseignants-chercheurs qui bénéficient de cette RIPEC, l'objectif fixé par les textes étant d'atteindre les 45%. On n'y est pas encore mais on a progressé, en 2023 on était à 37,4%, en 2024 on était à 39%, au premier janvier dernier on était à 43% et on essaye de tendre à 45%.

Quelle était la décision du CSA, Valérie ?

Mme Lorentz.- 4 abstentions et 6 pour.

Le Président.- Je ne sais pas s'il y a des questions ? C'est la reconduction de l'année dernière. Si il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver cette proposition.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 5. Des oppositions ?

28 voix pour, 5 abstentions

Le Président.- Je vous remercie.

VI - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 6 mai 2025

Le Président.- Je vais appeler à la chaire Carine Michel pour qu'elle puisse vous présenter les questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire qui s'est tenue le 6 mai dernier. Les points sont traditionnels, travaux de la commission de la pédagogie du 15 avril, modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription, comme chaque année.

Mme Michel.- Bonjour à tous. Concernant les travaux de la CFVU du 6 mai, deux points vont être abordés aujourd'hui, les travaux de la commission de la pédagogie du 15 avril concernant le référentiel commun des études et plus particulièrement la modification de l'article concernant la compensation. Et le second point concerne les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription.

1. Travaux de la commission de la pédagogie du 15 avril 2025

Référentiel commun des études : modification de l'article concernant la compensation (art. 1.2.3)

Mme Michel.- Le premier point concerne les modalités de contrôle des connaissances et des compétences. La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients et s'opère selon l'un des trois systèmes possibles. Le tout compensable qui est la solution s'appliquant à défaut de mention contraire dans la fiche de formation, à savoir une compensation entre les éléments constitutifs d'une même UE, entre les UE d'un même semestre et entre les semestres de la même année universitaire ; une compensation entre les EC d'une même UE, entre les UE au sein des blocs de compétences/macro compétences, mais pas nécessairement entre les blocs de compétences/macro compétences ; une compensation entre les EC d'une même UE, entre les UE d'un même semestre, mais pas nécessairement entre les semestres. Ce qui est proposé ici est de retirer la phrase suivante, *le choix d'un même système de compensation s'applique pour toutes les années d'un cycle et pour tous les parcours d'une même mention*. Retirer cette phrase permet de proposer un système de compensation progressif, un système de compensation mixte sur les années d'un même cycle, de façon à favoriser la réussite étudiante. Pour rappel, lors du CA précédent, le 14 avril, vous avez voté de façon favorable la modification des MCC en L1 SVTE, de façon à permettre aux étudiants de première année de pouvoir profiter de la compensation entre le premier semestre et le second semestre, ce qui n'était pas proposé en L2 et en L3. Donc ce système, tel qu'il était proposé, imposé en fait, mettait les étudiants de première année en difficulté, donc ce qui est proposé aujourd'hui, cette modification vise à activer le RCE pour être conforme aux modifications qu'on a faites et être en faveur de la réussite des étudiants. Cette proposition a reçu un avis favorable de la CFVU avec 20 voix pour, 6 voix contre et 9 abstentions. Est-ce que vous avez des remarques ?

Mme Steczycki.- La compensation, c'est vraiment un filet de sécurité pour les étudiants et étudiantes. Ça offre une certaine flexibilité dans le parcours académique. Ça permet de compenser des notes faibles dans une matière par de meilleures performances dans une autre. C'est un système qui va

encourager un apprentissage qui est plutôt équilibré et complet et qui se montre plus représentatif des volontés et des capacités de l'étudiant/étudiante sur son parcours, ça se montre plus inclusif également des étudiants et étudiantes salariées, ceux qui ont des conditions de santé particulières, de handicap ou même des situations personnelles difficiles et la compensation entre les semestres, ça offre aux étudiants une possibilité de rattraper des périodes difficiles de leur vie sur lesquelles ils n'ont pas forcément de contrôle, qu'il s'agisse de défis personnels ou de circonstances imprévues. Et c'est une approche qui reconnaît que l'éducation ne se limite pas à des résultats immédiats, mais que c'est un processus continu d'apprentissage et de développement. Et pour nous, ne pas le garantir par cycle c'est problématique parce que ça laisse libre cours à des diminutions de compensations dans les composantes et il aurait mieux valu finalement juste un retour de la compensation sur tout le cycle SVTE et pour nous ce n'est vraiment pas possible de ne plus garantir un processus complet de compensation pour les cycles dans les différentes licences et masters.

Mme Michel.- Merci Lune pour votre intervention. On comprend bien que votre préoccupation c'est de remettre la compensation partout dans l'ensemble des formations de l'université. Mais ce qui est proposé ici, ce n'est pas en fait cette question-là qui est abordée, c'est le fait que les équipes pédagogiques ont opté pour des modulations dans la compensation et ceci pour valoriser les diplômes des étudiants, pour valoriser leur formation. A titre d'exemple, en commission de la pédagogie, nous avons discuté plus d'une heure sur ce sujet où des composantes, et notamment l'UFR STAPS a expliqué pourquoi il y a eu l'arrêt de la compensation complète mais avec une mise en place progressive et ceci vient de la C3D, c'est une proposition de la conférence des directeurs et doyens des composantes d'UFR STAPS mais aussi de l'ANESTAPS qui est l'Association nationale des étudiants en STAPS. C'est également une proposition qui est faite par les conseils de perfectionnement ou les professionnels s'expriment, ou les étudiants s'expriment et qui avait été votée au niveau de la composante par l'intégralité des représentants, dont les étudiants. Et d'ailleurs, dans cette composante, le doyen nous a dit que le taux de réussite n'a jamais été aussi important qu'avec ces changements et on a même eu un témoignage d'étudiant qui nous a dit que finalement, c'était quelque chose qui était très constructif pour leur formation et que ce n'était pas quelque chose qu'ils subissaient. Alors sans doute que ce que vous dites, bien sûr, est à entendre mais ce que souhaitent les équipes pédagogiques, les étudiants ou d'autres composantes est également à entendre. Et ce qu'on propose ici, c'est de proposer une plus grande souplesse pour permettre aux équipes pédagogiques une plus grande modularité. Ce qui a été souligné, c'est que en aucun cas, l'objectif des équipes pédagogiques est de mettre en difficulté les étudiants. Et d'ailleurs, vous avez vu que la proposition qui avait été faite par l'UFR SVTE au CA du 14 avril était en faveur de la réussite étudiante. C'est ce qui est à l'origine de cette proposition.

Maxence ?

M. Roulliat.- Je vais faire un justificatif de vote, c'est plus en lien avec nos échanges avec nos élus qui sont au sein de la CFVU et pour notre part ça va être une abstention, alors qui ne vise pas foncièrement le fond, même s'il y a un sujet sur la compensation qui est assez large, mais je ne reviendrai pas dessus, ça a déjà été abordé mais qui vient plutôt sur la forme du circuit de vote de ce changement du cadre du RCE par rapport à l'application de cette mesure qui avait fait l'objet d'une abstention et qu'on va suivre dans cette continuité-là. Et je voulais aussi, au titre des élus de la CFVU qui ont participé notamment à la commission de la pédagogie que tu évoques, dire qu'ils ont été agréablement surpris, ça me semblait aussi important de le dire, sur le retour qui a été très orienté sur la réussite des étudiants, bien que il y a souvent des positions de crainte de cette volonté des équipes pédagogiques et c'est quelque chose qui était ressorti des échanges qui avaient pu avoir lieu pendant la commission de la pédagogie sur ce point particulier, je voulais aussi le présenter et justifier ce vote de notre part.

Mme Michel.- Pour le circuit, on n'a pas tellement eu le choix, c'est-à-dire que l'UFR SVTE aurait très bien pu prendre une décision de jury en faveur des étudiants, comme ça se fait. Mais ils ont préféré proposer un changement qui allait être plus officiel. Et par conséquent, il nous semblait ensuite naturel de modifier le RCE de façon à ce qu'il soit conforme. Alors le RCE, c'est un document d'établissement qui va présenter le cadre de fonctionnement et ce qu'on souhaite maintenant, aujourd'hui, c'est qu'il soit le plus conforme à nos pratiques.

Le Président.- En tout cas, cette délibération devient licite parce qu'on a le souci de la réussite des étudiants, que ce soit très clair, et que on fait preuve justement de la souplesse nécessaire lorsqu'on rencontre des difficultés. Si on avait été strictement légaliste et enfermé dans un texte qui a été rédigé il y a plusieurs années et qui s'applique depuis plusieurs années dans l'établissement, je pense que les résultats auraient été particulièrement difficiles à accepter pour les étudiants de SVTE qui étaient concernés par ça. Donc je crois que il faut prendre cette proposition de délibération comme un gage de la volonté d'être à l'écoute des étudiants, d'être aussi en capacité de réagir lorsque un texte qui s'applique à tout le monde produit des effets qui sont contre-productifs par rapport à ce que nous souhaitons, il y a la lettre de la loi, il

y a son esprit et comme disait quelqu'un de connu dans l'histoire de la littérature mondiale, « la lettre tue, l'esprit donne vie » et ça, je crois qu'il faut avoir ces choses-là en tête lorsqu'il s'agit de se prononcer sur ce type de proposition.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres interventions concernant ce point en particulier ? Donc je vous propose d'adopter le référentiel commun des études, modifié par le fait qu'on enlève une phrase, qui est *le choix d'un système de compensation s'applique, etc*, comme ça vous est présenté sur le document.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 9. Vote contre ? 2.

24 voix pour, 9 abstentions, 2 voix contre

M. Tizio.- Je vous remercie. Et je redonne la parole à Carine pour le point suivant.

2. Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription

Mme Michel.- Le point suivant est un point qui vous est habituellement présenté en cette période de l'année, chaque année, et qui concerne les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription. Le document complet a été porté à votre connaissance et je vais le présenter de façon synthétique, en m'intéressant au tableau récapitulatif. Dans ce tableau, vous avez les situations, exonération et remboursement et restitution à l'étudiant des sommes versées. Concernant les exonérations, elles concernent particulièrement les droits d'inscription pour la préparation d'un diplôme national ou du titre d'ingénieur au titre de la formation initiale. Cela concerne des exonérations de droit pour les étudiants boursiers, pour les étudiants pupilles de la Nation, les pupilles de la République et également il y a une exonération sur examen de dossier et décision du président. Ces exonérations peuvent avoir lieu à titre exceptionnel, à titre rétroactif et vous avez le détail qui est présenté à la page 2 avec des éléments qui concernent notamment les dates limites de dépôt des dossiers, la composition des commissions. Le remboursement concerne les situations de démission avant le début de l'année universitaire, mais également le transfert au début du premier semestre ou le transfert à la fin du premier semestre ou après ce semestre, dans l'hypothèse où l'étudiant se sera acquitté des droits auprès de l'université d'accueil. Cela concerne également les situations de décès. Il y a également des remboursements pour régularisation de situation, cela concerne les modifications de profil, contrat d'alternance par exemple, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la césure autorisée après inscription et l'annulation de l'inscription par l'administration. Ces modalités ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU et ce qui a été proposé, c'est de ne pas vous repropofer chaque année ce document, mais de vous le proposer lorsqu'il y aura des modifications.

M. Tizio.- Est-ce qu'il y a des interventions sur cette question des exonérations ?

Mme Steczycki.- On se demandait si les étudiants/étudiantes étrangers/étrangères seront toujours exonérés plus facilement des frais différentiels d'inscription ou si ça changeait quelque chose à ce niveau-là ?

Le Président.- Non, c'est strictement identique à auparavant, ça ne change rien.
Cédric ?

M. Clerc.- C'est sur les remboursements, si un étudiant renonçait finalement à venir avant la rentrée et qu'il a déjà payé ou en tout début de semestre au bout d'un délai assez court, est-ce qu'il peut demander un remboursement parce qu'il me semble que ça a été possible un temps ?

Mme Michel.- On est bien dans ce cadre-là.

M. Clerc.- Et quel est le délai jusqu'auquel il peut demander le remboursement, un mois, 15 jours, si il y a un délai ?

Mme Thomas.- Il y a eu une modification à la rentrée 2024 de ce dispositif-là. Avant il y avait un délai après la rentrée pour pouvoir demander ce remboursement-là, à la rentrée 2024 la lettre de cadrage qu'on a reçue nous disait qu'après le 2 septembre, aucun remboursement en cas de changement d'avis, sur cette modalité-là, je ne parle pas du tout de ce qui est dans ce tableau-là. Quelqu'un qui dirait « j'abandonne, ça ne me plaît pas, ce n'est plus ce que je veux faire, je veux aller ailleurs etc. », au-delà du 2 septembre, il n'y avait plus de remboursement possible. Donc je ne sais pas si les modalités qui sont là vont reconduire cette consigne-là, c'était celle qu'on avait en septembre 2024.

Mme Michel.- Le document ne présente pas ce niveau de détail.

M. Clerc.- On avait eu écho de cette mesure et je ne sais pas d'où ça vient et ça paraît assez restrictif quand même.

M. Tizio.- Restrictif, oui et non. Après, si l'étudiant ou l'étudiante abandonne sa formation pour aller ailleurs, c'est un cas qui est prévu, transfert en début de premier semestre, là effectivement, dans ce cas-là, il ou elle peut être remboursé des frais d'inscription. Après, si c'est un arrêt pour convenance et sans transfert, là...

M. Clerc.- Pour convenance ou pour aller travailler parce qu'il n'a pas trouvé de solution, je pense que laisser une certaine souplesse, ça ne va pas nous couler la boutique, de toute façon le fond est déjà un peu percé, mais ça permettrait quand même d'avoir un petit peu de latitude. Le 2 septembre, ça paraît strict, avant je ne sais pas quelles étaient les modalités, mais ça a été modifié sans qu'on ait fait attention visiblement.

M. Tizio.- Ça me paraît très court. J'ai quitté mon emploi de responsable pédagogique il y a déjà un petit moment mais il n'y avait pas ce délai aussi court avant, on prenait un délai, on va dire raisonnable, je crois que ça devait être un mois, de mémoire.

Le Président.- Sincèrement, je ne peux pas répondre parce que je n'ai pas les éléments. On va jeter un œil sur cette note et on va voir comment on peut faire un peu évoluer les choses. Ça paraît effectivement très court d'autant plus qu'il y a beaucoup d'inscriptions maintenant qui ont lieu au mois de juillet par mail, et il peut y avoir un certain nombre d'étudiants dont la situation change entre-temps, qui ont pris d'autres engagements. Maintenant, si ça passe par le transfert de dossier, normalement ça ne doit pas poser de grosses difficultés, d'autres motifs en revanche ça pourrait peut-être être précisé dans la note. Le transfert c'est bon, mais d'autres motifs avec une justification, il ne faut pas non plus que ce soit trop facile, il faut quand même justifier un peu les choses, ce qui est normal mais enfermer dans un délai aussi réduit...

Mme Michel.- En tout cas, il faut nous transmettre ces informations pour ce type de difficultés rencontrées, à la fois pour les collègues qui gèrent ces dossiers, mais surtout les étudiants qui sont mis en difficulté. Donc le CA, c'est vrai que c'est peut-être aujourd'hui l'occasion de vous exprimer mais n'hésitez pas à nous faire remonter les informations indépendamment.

M. Clerc.- Il n'y a aucun problème là-dessus sauf que on se coordonne entre les élus dans les instances ou pas et on a tous aussi d'autres activités. On a fait le point ce matin sur cette question-là, c'est pour ça que je me permets d'intervenir sans avoir pu en parler au préalable.

Mme Michel.- C'est vrai qu'on a eu à régler la situation d'étudiants parce que Nathalie nous avait alerté. On essaie d'être réactif le plus possible.

M. Tizio.- François ?

M. Jarrige.- Excusez-moi, la discussion va être un peu longue, je voulais juste soulever deux petits points. Une question que Peggy Cénac avait déjà soulevée lors d'un précédent CA, apparemment, sur l'exemption de droit d'inscription pour les étudiants d'un DU agrégation, c'est assez particulier comme situation. Je voulais juste savoir si la question avait été prise en compte ou pas ? Et puis, j'ai un cas qui me travaille dans un master pro, une étudiante qui était en alternance s'est fait virer le dernier jour de sa période d'essai par la boîte qui l'embauchait, j'ai trouvé ça scandaleux la façon dont ça s'est fait. En tant qu'universitaire, on n'est pas habitué à gérer des relations avec des services de ressources humaines du monde du privé, on ne va pas rentrer là-dedans, mais en tout cas, l'université a demandé à l'étudiante qui n'était plus en alternance, de payer les droits d'inscription, alors qu'elle avait perdu son alternance, elle devait retrouver un stage en urgence, elle passait d'un revenu de 1 200€ par mois sur l'année à une gratification de 500€ pendant 4 mois et, en plus, l'université lui demandait de payer les droits d'inscription puisqu'elle était en formation initiale et pas en formation... Je ne sais pas si vous voyez le genre de situation que j'évoque là.

Le Président.- Alors, ce sont deux cas particuliers, donc on ne va pas les résoudre là. En revanche Peggy Cénac a l'habitude de me solliciter pour le premier cas, et après vérification, il y a une exemption des droits d'inscription dans ce DU.

M. Jarrige.- Donc, on pourra lui dire ?

Le Président.- Mais elle m'en fait la demande tous les ans donc elle connaît la réponse. Mais attention, ça demeure strictement exceptionnel parce que les DU ne peuvent exister qu'à condition d'être financés par les droits d'inscription. Ça c'est très clair, c'est vraiment totalement exceptionnel, c'est en raison des situations très particulières. Donc ça c'est le premier point. Le deuxième point, il est très particulier, on n'a pas les éléments, il faut voir ce qu'il en est, normalement quelqu'un qui perd son contrat pro dans une formation professionnalisante, contrat pro ou contrat d'alternance, n'a pas à payer les droits d'inscription qui étaient prévus.

M. Jarrige.- L'étudiante a dû payer les droits d'inscription, en janvier. Moi j'ai trouvé que c'était abuser, c'est le SEFCA qui a demandé le paiement des droits d'inscription.

Le Président.- Il faut qu'on regarde, mais dans ces cas-là il faut faire remonter. Si il y a une hiérarchie dans l'établissement, c'est que... Il y a toujours un moyen d'essayer de...

M. Jarrige.- Ce n'est pas facile parce que le SEFCA est une institution assez complexe qui donne des normes juridiques en amont sur lesquelles on n'a pas grand-chose à dire comme simple enseignant-chercheur, là je n'ai pas eu grand-chose à dire à part me plaindre verbalement. La prochaine fois je saurai.

Le Président.- Je ne peux pas recevoir toutes les plaintes, enfin tous les dysfonctionnements, en revanche il y a quand même Cédric Demonceaux qui est en charge de la FTLV. De toute façon, quand il y a une situation de blocage à un moment ou à un autre, elle peut être totalement légitime et légale et on ne peut rien faire. Après, dans les modalités de fonctionnement des services, il y a toujours une marge d'appréciation et la marge d'appréciation, elle est souvent mise en œuvre en fonction d'instructions qui ont été reçues. Maintenant, je vais encore utiliser un autre adage, c'est la loi 16 ou motif 16, c'est-à-dire que quand on est dans une situation qui n'a pas été prévue par un texte, qu'on applique parce que on doit obéir, c'est normal... On cesse d'appliquer le texte dès lors que on sort de son champ de prévision et ça c'est normal aussi. Donc c'est pour ça que c'est des cas très particuliers, on ne peut pas les traiter de manière collective comme ça. Mais je peux apporter une réponse générale qui est celle de dire quand il y a des situations particulières qui ne sont pas prévues par des textes qui s'appliquent de manière indistincte, il faut réfléchir, c'est un peu comme la compensation avec les étudiants, etc., il faut appréhender les situations.

M. Jarrige.- C'est une situation qui peut se reproduire avec l'explosion des formations pro, des alternances.

Le Président.- Raison de plus pour la faire remonter, parce que s'il y a besoin d'un ajustement, il faut qu'on puisse y réfléchir de manière générale.

M. Jarrige.- Je me permets de la faire remonter.

Le Président.- J'ai fait 10 ans d'alternance en tant que responsable pédagogique du master droit, je n'ai jamais été confronté à cette situation.

M. Jarrige.- J'en ai parlé avec des collègues qui sont responsables de formations en alternance qui n'avaient jamais rencontré ça, sauf que j'ai rencontré ça. [REDACTED] qui le jour de la fin du contrat de la période d'essai, annonce sans avoir prévenu en amont l'étudiante qui arrive dans l'entreprise, qu'elle peut faire ses affaires et partir sans qu'il y ait d'explication. J'ai appelé, la réponse qu'on m'a donnée c'est « elle n'avait pas l'esprit maison ».

Mme Attuel-Mendes.- Il y a 45 jours de période d'essai.

M. Jarrige.- Mais c'est scandaleux.

Le Président.- D'un point de vue juridique, c'est totalement légal.

M. Jarrige.- C'est totalement légal d'un point de vue juridique mais l'étudiante organise sa vie pour aller faire son alternance, 45 jours...

Le Président.- En 10 ans d'alternance, 20 alternants par an, ça fait 200 alternants, ça ne m'est jamais arrivé. Cette question est particulière, on la réglera par ailleurs, je ne sais pas comment mais si d'autres cas se présentent, ce qui peut arriver statistiquement...

M. Jarrige.- Heureusement, on ne fonctionne pas comme dans les écoles de commerce, à l'université on n'a pas les mêmes habitudes, les mêmes modes de gestion.

Mme Attuel-Mendes.- C'est toujours très agréable d'être agressée parce que moi je travaille dans une école de commerce et je suis universitaire de formation. Mais c'est le monde du travail, enfin vous découvrez la vie de l'apprentissage qui existe dans d'autres formations à l'université, c'est-à-dire que vous débarquez dans le secteur et vous critiquez mais le droit du travail il est fait par nos représentants élus et c'est comme ça, malheureusement. J'entends que votre étudiante soit sur le carreau et que ça soit scandaleux, mais malheureusement ça arrive régulièrement.

M. Jarrige.- Il y a deux manières de faire, vous trouvez ça normal.

Mme Attuel-Mendes.- Je n'ai pas dit que je trouvais ça normal, j'ai dit que ça existait et que si vous aviez une pratique d'avoir des formations en alternance, ça ferait longtemps que vous sauriez que ça existe.

M. Jarrige.- On est une université, on n'est pas là pour...

Mme Attuel-Mendes.- A l'université, vous avez de l'apprentissage.

Le Président. On en fait de plus en plus.

M. Jarrige.- Ça ne résout pas les problèmes qu'on rencontre et pour lesquels on n'est pas armé pour affronter cela.

Le Président.- On en rediscutera. Je vous propose d'avancer.

M. Tizio.- Sur ce point-là, les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription applicables à la rentrée 2025-2026, vous avez le dossier et ces modalités vous ont été rappelées dans le tableau que je vous a présenté Carine.

Oui Cédric ?

M. Clerc.- Sous réserve que ce qu'on a indiqué tout à l'heure sur le délai de demande de remboursement soit intégré à cette décision parce que là on reste un petit peu dans le flou, je suis désolé, mais c'est important.

M. Tizio.- Est-ce que ce délai doit être prévu dès les modalités ou est-ce que ça fait l'objet d'une circulaire ?

M. Clerc.- Ou on indique qu'on laissera un délai suffisant et raisonnable, soit on le définit, soit...

Le Président.- j'ai reçu entre-temps l'arrêté qui date de 2019, qui fixe les conditions d'exonération, et notamment les délais. Donc, *indépendamment des cas de transfert prévus, le remboursement des droits d'inscription des usagers renonçant à leur inscription dans un établissement public d'enseignement supérieur avant le début de l'année universitaire est de droit, sous réserve d'une somme de 23€ restant acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription. La demande de remboursement doit parvenir à l'établissement avant le début de l'année universitaire considérée.* La demande doit venir avant. Alinéa 2, il y a un tempérament, comme souvent, il y a un principe, et puis après des exceptions, heureusement, parce que on aurait des situations ingérables ou en tout cas qui provoqueraient des situations d'injustice, *les demandes de remboursement des droits d'inscription des usagers renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire sont soumises à une décision du chef d'établissement prise en application de critères généraux définis par le conseil d'administration. Et en cas de décision de remboursement des droits d'inscription, qui peut être partiel, une somme de 23€ reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.* Donc ça signifie qu'on a une marge, que de toute façon, on a besoin de ce document pour la suite des choses, en revanche, ce que je propose de faire et je prends l'engagement ici, c'est de retravailler les conditions qui ont été transmises aux services de scolarité ou aux responsables administratifs de telle sorte qu'on assouplisse un petit peu cette règle qui me semble effectivement... Je ne dis pas le résultat, je n'en sais rien, on va y travailler, ça c'est sûr.

M. Tizio.- Compte tenu de cette mise au point, je vous propose de voter ces modalités, modulo la circulaire qui sera effectivement modifiée.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 2. Des votes contre ?

33 voix pour, 2 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie. Merci Carine.

Point B : Points adoptés sans débat

VII – Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD – Sorties d’inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l’Université Bourgogne Europe

M. Tizio.- Nous allons poursuivre par le point B, c’est-à-dire les points qui sont adoptés sans débat, sauf évidemment sur demande. Et comme à l’accoutumée, il s’agit de questions de tarifs, les subventions et dons, le catalogue général des EUD, les sorties d’inventaire et les conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l’Université Bourgogne Europe. Est-ce que vous avez des questions sur les dossiers qui vous ont été présentés ? Si on peut les instruire en direct, on le fera, sinon on remet comme d’habitude à une instruction supplémentaire. Je ne vois pas de questions donc je vous propose d’adopter ces tarifs, subventions et dons, le catalogue général des éditions universitaires de Dijon et sorties d’inventaire, les contrats et conventions emportant versement de subventions ou engageant l’Université Bourgogne Europe.

Qui refuse de prendre part au vote ? S’abstient ? Vote contre ?

35 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

VIII – Compte rendu des contrats et conventions hors subvention

M. Tizio.- Et enfin, le point suivant, c’est une simple prise d’acte du conseil d’administration sur le compte rendu des conventions hors subvention. En l’absence de questions, je considère que le conseil d’administration a pris acte.

Le conseil d’administration prend acte des contrats et conventions hors subvention

Point C : Questions diverses

M. Tizio.- Et nous terminons par le point C les questions diverses, à ma connaissance, nous n’en avons pas reçues. S’il n’y en a pas de spontanées, je laisse la parole au président pour la conclusion du débat.

Le Président.- Merci à vous toutes et à vous tous pour avoir nourri de vos réflexions les débats de cet après-midi. Je vous souhaite une bonne fin de journée et à bientôt.

-:-:-:-:-:-:-

(L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40)

Le Président

Vincent THOMAS